

# Elsi Post

Édition Française

Édition : décembre 2023

depuis 2023

www.elsinox.com



## Foto of the Time

Which photo do you like most? / Welches Foto gefällt dir am besten?

20% Foto #1  
11% Foto #2  
7% Foto #3  
26% Foto #4  
11% Foto #5  
0% Foto #6  
5% Foto #7  
16% Foto #8  
2% Foto #9  
2% Foto #10

## Résultat du défi photo



Couteau officer Suisse S. 2

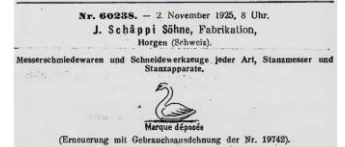


Wenger Couteau à Gravité S. 13



Victorinox Angler S. 23

Schweizerisches Handelsamtblatt - Feuille officielle suisse du commerce - Foglio ufficiale svizzero di commercio  
Band 43 (1925)



Coutellerie Schächli, Horgen S. 30



Foto-Challenge S. 45

## VENDS S. 46

## Le couteau suisse d'officier ou le couteau suisse

Il y a toujours de la confusion et des malentendus en ce qui concerne la terminologie entourant le couteau suisse. Qu'est-ce qu'un couteau d'officier, qu'est-ce qu'un couteau suisse, qu'est-ce qu'un couteau suisse ? Est-ce que tout est pareil ? Pourquoi y a-t-il toujours des termes peu clairs ou imprécis ?

Pour l'expliquer et le comprendre, il faut remonter dans l'histoire jusqu'au début. L'année 1897 est toujours mentionnée comme le point de départ du couteau suisse d'officier. Dans ce contexte, il convient de noter que Karl Elsener, fondateur de la société Victorinox, a breveté un couteau de poche en 6 parties et a ainsi jeté les bases des couteaux de poche suisses si connus aujourd'hui. Cependant, ces affirmations sont fausses à plusieurs égards. En 1897, Karl Elsener reçut une protection de modèle pour un couteau de poche, qu'il appela le « couteau suisse d'officier et de sport ». Il s'agissait du désormais connu modèle « Spartan » avec 6 outils, 2 à l'arrière et 4 à l'avant. Ce modèle plus délicat par rapport au couteau de soldat modèle 1890 était un développement ultérieur de Karl Elsener pour les officiers et c'était la première fois que des ressorts arrière étaient utilisés, ce qui permettait de monter des outils sur le dos. Fondamentalement, Karl Elsener a reçu une protection de modèle, ce qui est incontesté. La protection des modèles est comparable à la protection des dessins et modèles actuelle. Il ne s'agit pas d'un progrès technique ou d'un nouveau développement qui résout un problème - qui constitue la base d'une demande de brevet - mais plutôt d'une structure tridimensionnelle dont la forme et la composition ont reçu un certain niveau de protection afin d'être juridiquement opposables contre les imitations. Karl Elsener n'a rien développé de complètement nouveau, mais a plutôt créé un design spécial de couteau de poche. Comme beaucoup de couteaux de poche qu'il a produit, il a donné un nom à ce couteau, à savoir « couteau suisse d'officier et de sport ». Cependant, il n'a pas enregistré ce nom en tant que marque verbale au registre du commerce et il n'a donc pas été protégé. Le reste de l'histoire des couteaux d'officier est une légende. Ce modèle « Spartan » s'est évidemment très bien vendu et a été populaire. D'autres modèles similaires furent rapidement ajoutés, dont certains dessins de Karl Elsener étaient également légalement protégés. Une large gamme de modèles a vu le jour. Au fil du temps, le terme « couteau suisse d'officier et de sport » n'a plus été utilisé pour un seul modèle, mais le terme « couteau d'officier » est apparu pour tous les couteaux de poche similaires de l'entreprise. Si les coques étaient à l'origine entièrement constituées de fibres brunes, d'autres matériaux comme la corne ou l'aluminium furent progressivement ajoutés. En 1909, Karl Elsener fit protéger la croix suisse dans les armoiries, appelées « Croix et Bouclier ». À la fin des années 1930, le celluloïd rouge/Cellidor a été utilisé pour la première fois comme matériau de coque. Ainsi, les éléments de base sont présents depuis près de 100 ans pour former le mythe du couteau d'officier ou couteau suisse, à savoir :

- Matériau de la coque rouge
- Croix et bouclier sur le bol
- Taille de 91 mm et 84 mm (grands et petits couteaux d'officier)
- Largeur du modèle dans des variantes très différentes
- Très bon rapport qualité-prix

Le couteau d'officier a ensuite continué son histoire à succès jusqu'à ce jour. Une grande partie de ce qui s'est passé à l'époque existe encore aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, dans le monde entier, un couteau de poche rouge est presque toujours appelé « couteau suisse », ou simplement « couteau suisse ». Même si le terme « couteau suisse » s'est imposé au niveau international, il est en réalité incorrect. Car ces couteaux d'officier - même s'ils sont étiquetés ainsi - n'avaient et n'ont toujours rien à voir avec l'armée suisse. Le seul fait est que Victorinox - anciennement Elsener - fournit encore aujourd'hui à l'armée suisse des couteaux de soldat et ceux-ci constituent là un équipement officiel. Mais il s'agissait de modèles complètement différents de ceux des couteaux d'officier. Peu importe. Victorinox profite également de ce « mythe » et fait activement de la publicité en utilisant ces termes, ce qui peut prêter à confusion. Personnellement, je suis peut-être un peu trop strict et trop précis, mais je n'appellerais jamais une voiture un avion, car en fin de compte, le nom suggère quelque chose de complètement différent. Le terme « couteau suisse » signifie littéralement « couteau suisse ». Dans le cas des couteaux d'officier, ce n'est pas le cas. Les couteaux suisses – qui existent réellement – sont un type de couteau de poche complètement différent.

Si vous allez sur la page d'accueil de Victorinox, vous pouvez actuellement lire des phrases telles que :

*«Le couteau suisse fête ses 125 ans*

*Karl Elsener a inventé le couteau suisse il y a 125 ans*

*Il y a 125 ans, Karl Elsener a breveté le couteau d'officier et de sport original. Une raison de célébrer !*

Pour moi, aucune de ces phrases n'est vraie. Parce que les couteaux de poche suisses - si l'on parle des couteaux de poche fabriqués par un coutelier en Suisse - existent depuis bien plus longtemps que l'entreprise Victorinox. Par exemple, l'entreprise Klötzli à Burgdorf a une histoire plus ancienne que celle de Victorinox. Et la plupart des premiers couteliers, dont certaines histoires remontent au Moyen Âge, n'existent plus aujourd'hui. De plus, comme mentionné ci-dessus, il ne s'agissait pas d'une « invention », et encore moins d'un « brevet ».

Au fond, je peux très bien comprendre que de telles phrases puissent être utilisées à des fins publicitaires. Mais à mon avis, cela donne tout simplement une fausse image. Si vous lisez les phrases ci-dessus, vous pouvez conclure que Karl Elsener a développé seul le couteau de poche en tant que tel. Peu importe. Certains sont des mythes et d'autres sont des faits. Et certaines choses constituent l'entreprise, qui est désormais évidemment devenue très grande, et tous les domaines ne peuvent pas être entièrement contrôlés et surveillés par la famille Elsener. Et les domaines du marketing et des médias sociaux ont certainement pris énormément d'importance ces derniers temps, et comme ce sont pour la plupart des professionnels qualifiés qui occupent ces postes et pas nécessairement des passionnés de couteaux, ce sont précisément de telles images et images marketing qui peuvent émerger. Et tant qu'aucun parti adverse (éventuellement Wenger Delémont dans le passé) n'a intérêt à réviser certaines positions, il n'y a pas de conséquences juridiques. Mais je considère également qu'il est de mon devoir, avec cette brochure, d'essayer de transmettre une image aussi neutre et objective que possible, sans discréditer aucun fabricant. Car il ne faut pas l'oublier : Victorinox et la famille Elsener ont réalisé une somme énorme pour l'ensemble du secteur de la coutellerie en Suisse, ce qui n'était et n'est absolument pas acquis et ne peut être suffisamment valorisé. Cela ressort clairement du fait que bon nombre des petits couteliers qui étaient encore actifs et dirigeaient la coutellerie jusque dans les années 1950 avaient terminé leur apprentissage, du moins en partie, dans l'entreprise Victorinox à Ibach. À ma connaissance, le rachat de Wenger par Victorinox n'a jamais eu pour but d'éliminer un concurrent, mais plutôt d'empêcher que l'entreprise Wenger ne tombe entre des mains étrangères.

La société Wenger devait déjà beaucoup à Victorinox, même s'ils étaient concurrents. Par exemple, Wenger a adopté le nom de couteau d'officier de Victorinox pour certaines parties de ses couteaux de poche, ce qui n'aurait probablement pas été aussi simple sans le consentement de Victorinox. Comme pour Victorinox, le celluloid rouge/Cellidor a également été utilisé comme matériau de coque pour ces couteaux de poche, qui a remplacé les matériaux fibre, corne et autres. Les armoiries ou la marque des deux sociétés étaient très similaires : croix dans un écu. C'est ainsi que les coques des couteaux de poche étaient estampées et que les entreprises étaient commercialisées avec ces symboles. Les modèles - bien que de taille différente - étaient pratiquement identiques dans leur structure entre Victorinox et Wenger. Le couteau d'officier "classique" possédait 6 outils, 4 à l'avant et 2 à l'arrière. Il y eut ensuite des couteaux d'officier plus étroits avec seulement 3 outils, ainsi que divers couteaux plus grands lorsque des outils tels que des ciseaux, des scies, des écaillés à poisson ou des loupes furent ajoutés au modèle standard. Toutes ces similitudes ont fait que les couteaux d'officier - ou couteaux suisses - ont pu conquérir le monde et bientôt les couteaux de poche des deux sociétés ont été considérés comme équivalents, et beaucoup de gens ne connaissaient plus la différence.

À mon avis, le terme anglais « Swiss Army Knife » a la même signification que le terme « Swiss Officer's Knife ». Puisqu'il n'existe pas de définition « officielle » de ce qu'est et n'est pas un couteau suisse, voici une tentative de définition telle que je le vois et le comprends, et comment j'ai l'impression qu'il est perçu par les professionnels.

- Un couteau d'officier suisse (anglais : Swiss Army Knife) fait référence à un couteau de poche de Victorinox (et anciennement Wenger) dans les tailles 82 mm (Wenger, premiers modèles), 84 mm (Victorinox, uniquement la ligne « large »), 85 mm. ( Wenger, Victorinox Delémont, Victorinox), 91 mm (Victorinox, uniquement la ligne « large ») et 92 mm (Wenger, premiers modèles).

Cette définition exclut délibérément de nombreux autres couteaux de poche similaires, comme les couteaux de poche de SWIZA, de Dedelley (marque ERINOX), ou de fabricants étrangers comme Puma ou Henckels.



Couteau d'officier classique de Wenger à gauche (82 mm et 92 mm) et Victorinox à droite (84 mm et 91 mm)

Le terme « couteau suisse » est généralement également utilisé par certains pour désigner tous les couteaux de poche suisses, et parfois aussi pour les couteaux d'entreprises étrangères qui produisent des couteaux de poche similaires. Je pense qu'une grande partie de la population générale des pays anglophones définirait ou percevrait un couteau suisse comme ceci :

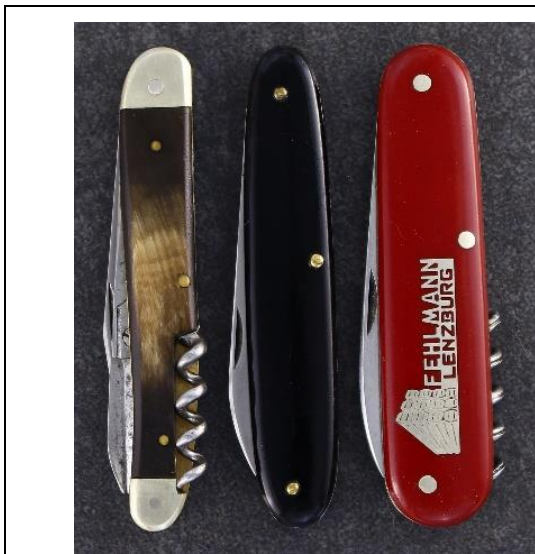
- Couteau de poche rouge avec divers outils

Je ne pense pas que cette définition ou cette perspective soit utile pour les articles de l'Elsi-Post, car ils s'adressent davantage à un public spécialisé ou du moins à des personnes qui ne s'intéressent pas seulement superficiellement aux couteaux de poche.

Historiquement, le terme « couteau d'officier » trouve son origine chez Victorinox. Étant donné que Wenger développait des modèles très similaires à la même époque et certainement plus tard, lorsque les deux fabricants utilisaient des coques en plastique rouge pour ces couteaux de poche, ces types de couteaux pouvaient difficilement être distingués les uns des autres par une grande partie de la population. Cela a contribué au fait que le terme « couteau d'officier » était généralement utilisé pour les deux fabricants. Afin d'éviter certaines confusions ultérieures et de se différencier les uns

des autres, Wenger a utilisé le terme « véritable couteau d'officier suisse » et Victorinox a utilisé le terme « couteau d'officier suisse original ». En anglais, ils étaient appelés « Genuine Swiss Army Knife » et « Original Swiss Army Knife ». En 2021, Victorinox a déposé des demandes de protection de marque au registre du commerce pour les noms « Swiss Army Knife » et « From the Makers of the original Swiss Army Knife ». Il y avait aussi une entrée pour le nom « Wenger ». Une marque de Victorinox, fabricant du couteau suisse original ». Aucune décision n'a encore été prise et les demandes sont toujours en attente. L'idée semble claire. En principe, nous souhaitons être reconnus et reconnus comme l'unique fabricant de couteaux d'officier de facto, et le terme « véritable couteau suisse » devrait disparaître. De manière générale, les noms de Wenger et Delémont devraient disparaître. Du point de vue de Victorinox, cela a beaucoup de sens et est facile à comprendre. Je pense que le terme « couteau d'officier » devrait disparaître complètement. Même avec la réplique du couteau d'officier pour le 125e anniversaire, les gens l'appellent souvent simplement « couteau suisse » ou « couteau suisse » et communiquent en conséquence. L'inscription « Officier Suisse » sur la lame a depuis longtemps disparu de tous les couteaux de poche. Il est très difficile pour une entreprise active au niveau international comme Victorinox de choisir un terme général qui a partout la même signification linguistique. La petite Suisse avec ses 4 langues nationales a ses propres défis. En outre, dans la langue dialectale parlée en Suisse alémanique, le terme « couteau de poche » ou « couteau d'officier » n'apparaît pas, mais plutôt des termes tels que « Sackmesser » ou « Sackhegel », ou simplement « Hegel » comme synonyme. pour « couteau ». Personne ici ne parle du couteau suisse, ou SAK en abrégé. Personnellement, je trouve le terme couteau suisse généralement difficile et problématique. Cela s'est développé au fil du temps et je suppose que rien ne changera, ce qui doit être accepté. Des descriptions telles que « Du fabricant du couteau suisse original » seraient factuellement exactes et correctes, mais pendant très longtemps et donc difficilement applicables dans la vie de tous les jours. Je ne comprends pas pourquoi le terme « couteau de poche suisse » ou simplement « couteau suisse » n'a pas fait son chemin.

Il serait probablement bienvenu que le nom « couteau suisse » soit enregistré et ainsi protégé. En effet, Victorinox est le seul fournisseur de couteaux de soldats suisses depuis 2008. Mais qu'en est-il des autres couteaux ? Les couteaux qui sont utilisés dans l'armée en cuisine ou pour les travaux sur le terrain, sont-ils aussi exclusivement de Victorinox ? Et si, par exemple, l'entreprise Henckels de Solingen fournissait des couteaux de boucher à l'armée suisse ? Alors Henckels pourrait aussi appeler ces couteaux « couteau suisse » car ce sont en fait des couteaux suisses ?



Différents modèles de chez Victorinox en 84 mm (à droite le couteau d'officier)



Différents modèles de chez Victorinox en 91 mm (à droite le couteau d'officier)

Voici une vidéo sur les débuts du couteau d'officier



Anglais

<https://www.youtube.com/watch?v=0XSBWERLr5c&t=7s>



























Allemand

<https://www.youtube.com/watch?v=0XSBWERLr5c&t=7s>

Je trouve important et essentiel qu'un couteau d'officier « original » puisse être correctement identifié et identifié comme tel. Cela nécessite également de savoir ce qui constitue un tel couteau d'officier original et comment le distinguer d'une « copie » ou d'une « imitation ». Une possibilité consiste à utiliser le gaufrage de la lame comme élément distinctif. Cependant, ceux-ci ne sont pas toujours clairement reconnaissables ou lisibles et, par exemple, ils ne mentionnent pas toujours clairement « Made in China ». De plus, vous n'avez parfois devant vous que des photos des couteaux lorsqu'ils sont fermés, c'est pourquoi une identification basée sur le gaufrage n'est pas possible. Voici une liste des caractéristiques des écailles des couteaux d'officier d'origine qui peuvent être utilisées pour les différencier et les identifier. Une distinction est faite entre les deux fabricants Victorinox et Wenger.

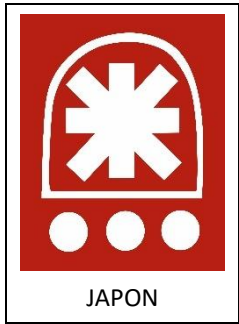
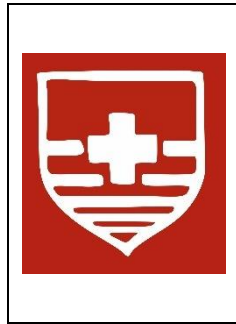
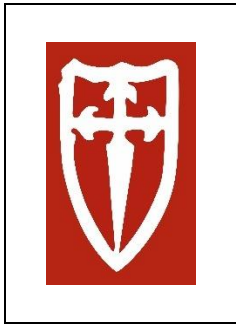
## Victorinox Scale-Crosses regular

<p>A ca. 1905 - ca. 1915</p>  <p>nickel-silver on: fiber</p>	<p>B ca. 1910</p>  <p>nickel-silver on: fiber</p>	<p>C ca. 1915 - ca. 1941</p>  <p>nickel-silver on: fiber</p>	<p>D ca. 1939</p>  <p>nickel-silver on: cellidorwood, alu</p>	<p>E ca. 1935 - today</p>  <p>nickel-silver, alox after 1980 on: cellidor nylon,</p>
<p>F ca. 1935 - today</p>  <p>nickel-silver on: cellidor</p>	<p>G ca. 1960</p>  <p>nickel-silver on: cellidor</p>	<p>H 1973 - 1994</p>  <p>printed on: cellidor</p>	<p>I 1994 - 2007</p>  <p>printed on: nylon</p>	<p>J 2008 - today</p>  <p>base material on: nylon</p>
<p>K 1982 - today</p>  <p>printed on: cellidor</p>	<p>L 1982 - today</p>  <p>printed on: cellidor</p>			

Wenger scale crosses						
CIVIL						
 <p>1907 - ca. 1920 © wip</p>	 <p>ca. 1930 - 1945 © wip</p>	 <p>ca. 1930 - 1945 © wip</p>	 <p>ca. 1930 - 1955 © wip</p>	 <p>ca. 1940 - 1960 © wip, wip/m wip</p>	 <p>ca. 1940 - 1950 © wip</p>	 <p>1940 - 1964 © wip, wip/m</p>
 <p>1940 - 1964 © wip, wip/m</p>	 <p>ca. 1966 - 1980 © wip/m</p>	 <p>ca. 1975 - 2008 © wip</p>	 <p>ca. 1975 - 2008 © wip</p>	 <p>ca. 1975 - 2008 © wip</p>		

Prudence! Tous les couteaux qui portent un blason/une croix dans le tableau ci-dessus ne sont pas automatiquement des couteaux d'officier. Ces armoiries/croix étaient également utilisées pour des modèles de couteaux de poche et d'autres outils/montres complètement différents.

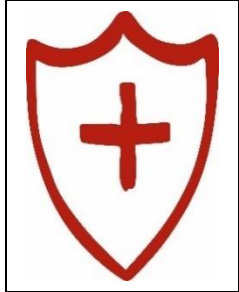
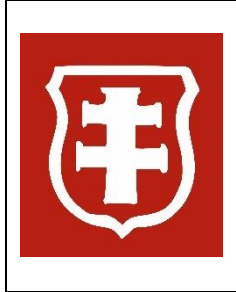
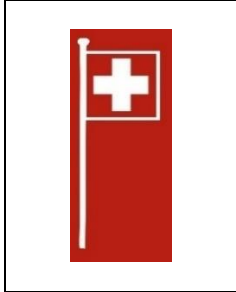
Voici une liste de quelques incrustations ou impressions sur le matériau de la coque, qui comportent des croix ou des dessins en forme de croix, généralement dans le but de donner l'impression qu'il s'agit d'un couteau d'officier suisse original.



JAPON



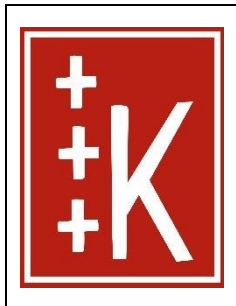
Jordan C. et son fils,  
Solingen



SYRACUSE



AITOR



CHINE



SUISSE



PUMA, Solingen



PRADEL



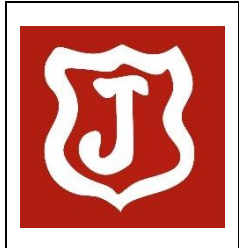
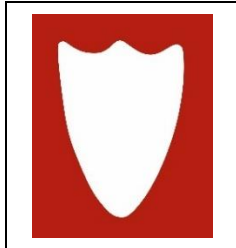
Henckels, Solingen



FACO



CHINE



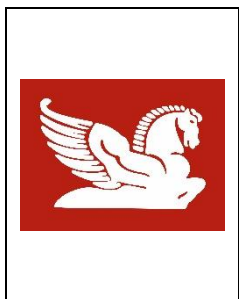
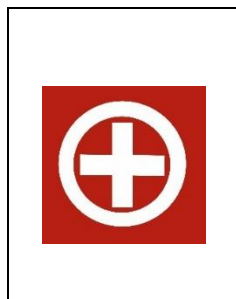
RICHARTZ,  
Solingen



Dedelley, Les  
Friques



Dedelley, Les  
Friques





Fondamentalement, les couteaux de poche peuvent être évalués selon différents critères. Si vous les suivez, les appliquez et les comparez correctement, vous obtiendrez probablement un résultat presque correct à 100 %. Souvent, un seul critère ne suffit pas, mais c'est plutôt la somme des preuves qui permet de savoir si quelque chose est original ou non.

- Gaufrage correct de la lame (voir Tang-Stamps Victorinox/Wenger)
- Gravure, incrustation ou impression correcte sur la coque
- Taille et forme correctes
- Outil dans sa forme et sa fonction (voir développement d'outils)

Bien entendu, il existe toujours des cas particuliers qui rendent l'identification difficile, notamment si les couteaux ont été réparés et ne sont pas équipés des pièces de rechange appropriées. Il existe également de nombreux couteaux publicitaires qui ne portent pas l'impression ou l'incrustation de coque habituelle, mais plutôt le logo de l'entreprise publicitaire, et il peut toujours s'agir de couteaux suisses originaux. Dans des situations peu claires, il est donc toujours conseillé de demander l'avis d'un spécialiste. Cela signifie quelqu'un qui a de nombreuses années d'expérience dans la collecte et l'identification de couteaux suisses. Une identification correcte permet de déterminer si un couteau de poche vaut plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de francs, ou s'il n'est valable que comme presse-papier.

## Unglücksfälle und Verbrechen.

— Uster, 4. April. (Korresp.) Unsere Gegend ist, abgesehen von dem Unfall auf dem Greifensee durch ein schweres Verbrechen in große Aufregung versetzt. In Hegnau wurde heute früh der 22jährige Landwirth Winkler mit durchschnittenem Halse in seinem Blute schwimmend gefunden. Ob Mord oder Körperverletzung mit tödtlichem Ausgang vorliegt, ist noch nicht ermittelt. Der Thäter, ein junger Kaminfegerbursche, soll jedoch bereits ein theilweises Geständniß abgelegt haben.

**Neue Zürcher Zeitung, numéro 96, 5 avril 1892**

Accidents et délits.

Uster, le 1er avril. (Corresp.) Outre l'accident du lac de Greifen, notre région est dans une grande tourmente en raison d'un crime grave. Ce matin, à Hegnau, l'agriculteur Winkler, âgé de 22 ans, a été retrouvé nageant dans son sang, le cou coupé. Il n'a pas encore été déterminé si le meurtre ou les blessures corporelles avaient entraîné la mort. Cependant, l'auteur des faits, un jeune ramoneur, aurait déjà fait des aveux partiels.

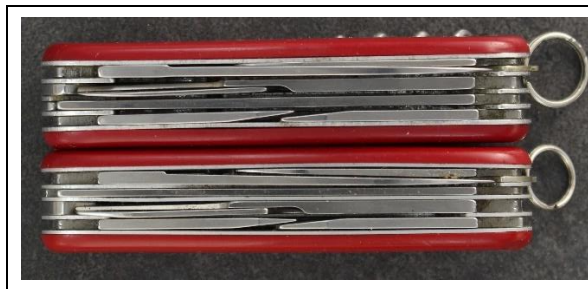
## Exemple comparatif avec une imitation de Henckels, Solingen

En principe, il faut toujours partir du principe que lorsque des couteaux d'officier sont copiés, contrefaits ou présentés comme tels, il s'agit toujours de tirer profit d'un produit très réussi. Ceci n'est fondamentalement pas répréhensible et est légalement acceptable dans la plupart des cas. Par exemple, lorsque la société Nestlé a révolutionné le marché du café avec le développement de la série Nespresso, il existe désormais de nombreuses imitations, dont certaines sont probablement encore meilleures que l'original. Le fait que de nombreux fabricants de couteaux, dont certains très connus, ont développé et produit eux-mêmes des imitations de couteaux d'officier indique qu'il existait/existe une demande parmi de nombreux clients pour de tels couteaux précisément.

À l'aide d'un exemple concret, je voudrais montrer que les similitudes sont parfois très fortes et l'identification peut être difficile. Il s'agit d'une copie du « couteau d'officier » ou du « couteau suisse » en général de Zwilling JA Henckels AG de Solingen, Allemagne. L'imitation est si trompeuse que même le célèbre coutelier auteur Neal Punchard écrit dans son livre « JA Henckels Knives » que la société Victorinox a fabriqué ces couteaux de poche pour Henckels, ce qui n'était pas le cas. Une enquête auprès de Victorinox a révélé qu'ils n'avaient jamais produit de couteaux de poche pour la société Henckels. Henckels a développé toute une gamme de couteaux d'officier d'imitation, qui sont toujours fabriqués et vendus. Voici un modèle, d'après le nom précédent chez Victorinox un modèle n°135 f ou 235 f, à gauche l'original, à droite la copie :



Les deux modèles (Victorinox à gauche, Henckels à droite) se ressemblent beaucoup à première vue. C'est la taille identique (91 mm), les mêmes outils (sauf le tire-bouchon/tournevis Philips), la même couleur de coque, la même structure. Le logo imprimé sur le couteau Henckels est à peine reconnaissable, alors qu'il est encore bien visible sur le modèle Victorinox.



De ce point de vue, les deux couteaux de poche se ressemblent beaucoup. Dans le modèle Henckels ci-dessous, des pièces rondes ont été découpées dans les doublures pour faciliter l'ouverture des outils.



Les petites lames coupantes (photo ci-dessus à gauche) sont quasiment identiques. Avec la grande lame de coupe (photo ci-dessus à droite), vous pouvez voir des rainures sur la surface du modèle Henckels à gauche suite au meulage. Victorinox disposait également auparavant de ces rainures sur les gammes Elinox et Economy, une gamme à moindre coût. Entre autres choses, les outils n'étaient pas polis. Ici, vous pouvez déjà constater une différence de qualité entre les deux couteaux de poche.



Les grandes lames de coupe semblent pratiquement identiques. Le seul problème est que le modèle de Henkels est un peu ennuyeux vers la fin. L'impact des ongles est également plus faible qu'avec Victorinox.



À première vue, il n'y a pratiquement aucune différence entre les deux ciseaux. Ceux-ci ne sont reconnaissables qu'au deuxième coup d'œil (y compris la vis avec laquelle les ciseaux Victorinox sont fixés, les différentes coupes d'ongles et les différentes surfaces meulées).



Lorsqu'il s'agit d'écaillés de poisson, les différences sont immédiatement perceptibles. Celui de Henkels à gauche est très simple, sans échelle, sans plan incliné.



En ce qui concerne les tournevis, les différences entre les deux couteaux de poche sont minimales



Il existe quelques différences dans l'ouvre-boîte, hormis la forme de base, qui est pratiquement identique.



Les poinçons des deux couteaux de poche sont complètement différents. Le poinçon de Henckels à gauche est très simple, sans aucune fonction avancée.



Il existe de grandes différences en ce qui concerne l'œillet du porte-clés. En ce qui concerne les doublures en général, il existe de grandes différences (photo en haut à droite). Alors que les doublures du Victorinox (couteau de poche inférieur) sont partiellement continues, chez Henckels elles sont en grande partie découpées.

Dans l'ensemble, une grande différence dans la qualité de nombreux outils est visible sur les photos. Cela devient encore plus évident lorsque vous tenez les deux couteaux de poche dans vos mains et que vous les utilisez. Il n'est pas tout à fait clair si Henckels fabrique lui-même ses faux couteaux d'officier ou les fait fabriquer.

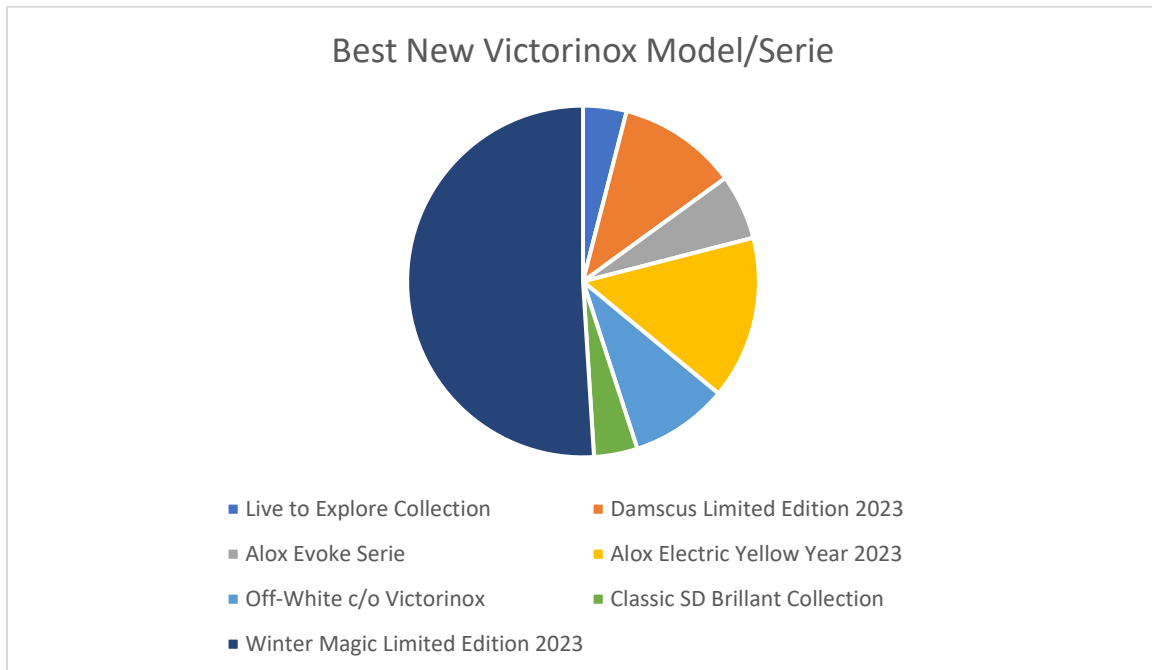
À mon avis, ces différences de qualité existent avec toutes les imitations de couteaux d'officier, même chez des fabricants allemands renommés comme Henckels ou Puma. Contrairement à Victorinox (à l'exception de certains couteaux verrouillables), Henckels et Puma font fabriquer bon nombre de leurs produits à bas prix en Europe de l'Est ou en Asie, avec toutes les pertes de qualité que cela implique. C'est pourquoi mon conseil : il vaut mieux dépenser un peu plus d'argent et acheter un produit de qualité dont vous profiterez pendant des années.

## Résultats de l'enquête d'Elsi Post numéro 1 de novembre 2023

### Best New Victorinox Model/Serie

Which recent Victorinox model/series did you like the most? / Welches Victorinox Modell/Serie der letzten Zeit hat dir am besten gefallen?

- 4% Live to Explore Collection
- 11% Damasus Limited Edition 2023
- 6% Alox Evoke Serie
- 15% Alox Electric Yellow Year 2023 Collection
- 9% Off-White c/o Victorinox
- 4% Classic SD Brilliant Collection
- 51% Winter Magic Limited Edition 2023



Les résultats de l'enquête sont clairs. Plus de la moitié des personnes ayant voté ont choisi l'édition limitée Winter Magic 2023. C'est agréable de voir qu'il y a des fans pour tous les nouveaux modèles ou séries. Par exemple, près d'une personne sur 10 a choisi la Off-White c/o Victorinox, un modèle qui a reçu de nombreuses critiques de la part des collectionneurs. De plus, les deux séries annuelles 2023 Alox et Damas sont très appréciées.

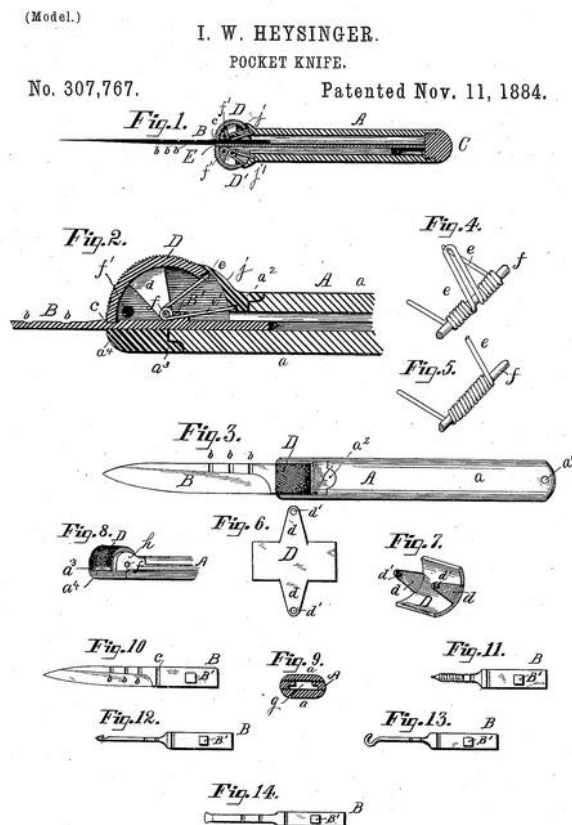
## Le couteau à gravité Heysinger-Wenger

En novembre 1884, le capitaine Isaac Winter Heysinger reçut le brevet d'un couteau de poche spécial qu'il avait développé. Isaac W. Heysinger, rétabli en 1842 et décédé en 1917, avait été capitaine dans la 19e cavalerie de Pennsylvanie. Parallèlement, M. Heysinger a également reçu 4 autres brevets, pour un brûleur à gaz, un porte-stylo avec palette pour peintres, un brevet pour améliorer la sécurité des itinéraires de télégraphie et pour un encrier. Cela montre qu'Isaac W. Heysinger était manifestement une personne très créative avec de nombreuses idées dans divers domaines d'activité. Ce que l'on connaît encore aujourd'hui, c'est son couteau de poche breveté.

Il s'agissait d'un couteau de poche qui pouvait être utilisé d'une seule main, ce qu'on appelle un couteau à gravité ou à chute. La lame du couteau n'était pas soumise à la tension d'un ressort comme c'est habituellement le cas avec un couteau de poche, mais pouvait être enfoncée ou retirée du manche par simple gravité. La lame a été sécurisée pour garantir que cela ne se produise pas de manière incontrôlable.

Du point de vue de Heysinger, cette conception spéciale présentait plusieurs avantages par rapport aux autres couteaux. Le couteau pouvait être utilisé d'une seule main. De plus, le manche du couteau pourrait être équipé de divers autres outils. Si un outil ou une lame de couteau se brisait, ce n'était pas tout le couteau de poche qui devait être remplacé, mais une seule pièce à usiner. Le couteau de poche peut être complètement démonté et nettoyé très facilement. Ce couteau de poche était probablement l'un des premiers couteaux dits automatiques ou switchblades.

Voici une copie du dessin original qui était joint à la demande de brevet.



WITNESSES:

*John H. Cox*

INVENTOR

*Isaac W. Heysinger*

Voici la description complète et très détaillée du brevet :

UNITED STATES PATENT OFFICE.

ISAAC W. HEYSINGER, OF PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA.

POCKET-KNIFE.

SPECIFICATION forming part of Letters Patent No. 307,767, dated November 11, 1884.

Application filed April 28, 1881. (Model.)

To all whom it may concern: Be it known that I, ISAAC W. HEYSINGER, of Philadelphia, in the county of Philadelphia and State of Pennsylvania, have invented a certain new and useful Improvement in Pocket-Knives, &c., of which the following is a full, clear, and exact description, reference being had to the drawings accompanying and forming a part of this specification, in which—

Figure 1 is a longitudinal vertical section of a knife embodying my invention, in which double parallel blades are shown. Fig. 2 is an enlarged similar view in section of the front portion of a single-bladed knife of my construction. Fig. 3 is a view of the knife as it appears when in use. Figs. 4 and 5 show slightly different forms of the catch-actuating spring. Fig. 6 is a view of the metal blank out of which I prefer to form the catch which holds the blade when the same is projected and closes the opening against foreign bodies when the same is retracted. Fig. 7 shows the catch in its completed form. Fig. 8 exhibits the forward end of the knife with the blade-slot closed by the front edge of the spring-catch. Fig. 9 is a cross-sectional view of the handle, showing the top and bottom plates, *a*, *a*, and the rim *A*, to which they are attached. Figs. 10, 11, 12, 13, and 14 show samples of various similar tool-blades, which are adapted to be used interchangeably, if desired.

The lettering in all the figures is uniform. My invention relates to a pocket, dirk, or hunting knife, or similar tool in which the blade is carried in a longitudinal slot or channel in the handle, opening externally at one end, and is adapted to be projected point forward from the open end of the said channel and held thus projected by a stop or catch, upon releasing which the blade is retracted into the handle, where it lies concealed until required for use. The advantages of this form of tool are obvious, especially in emergencies, as it can be readily operated with one hand, which is not the case with pocket-knives or like tools as ordinarily constructed.

The first part of my invention consists in providing the handle of the knife or other tool with a spring-catch pivoted at or near

the open end of the blade-slot, said catch being so constructed as to turn upon a central pivot alongside the blade, so that the knife as ordinarily held in the hand for use will present immediately under the thumb and over the pivot a segment of a cylinder or other elevated part, which, being properly roughened, will be rotated by drawing the thumb backward tangentially to the thumb-piece along the axis of the handle, and thus raise the front edge of the catch and uncover the end of the blade-slot, whereby the blade will drop out by gravity if the handle be held downward, and conversely, or may be projected by a sudden jerk, or by the action of a coiled spring. This tangential motion of the thumb in opening the knife, which combines the ordinary pressure of the hand against the handle, as when using it habitually, with a natural slight backward pull, is so easy and simple that the knife is opened absolutely without effort, and almost without thought, while its setting is instantaneous, either for opening or closing up the blade.

The second part of my invention consists of providing the front part of the thumb-catch with a broad flap or edge-wide as the blade used therewith, which is adapted to close over the open end of the blade-channel and act as a perfect valve, completely closing the slot against the entrance of foreign substances—such as dirt or moisture—which usually in time render this class of tools inoperative if carried in the pocket, the said edge also acting, when raised, as a stop to impinge against the blade and prevent the retraction thereof by engaging in a transverse groove in the shank of the blade.

The third part of my invention consists of providing the blade with transverse grooves at various points along its length, in addition to the groove which stops the blade when fully projected, so that the blade can be firmly fixed at various distances, whereby the knife may be used for purposes to which a long blade is not adapted—as for sharpening pencils, as an eraser, for surgical uses as a lancet or bistoury, or to secure increased strength for heavy work upon the part of the blade required to be exposed.

À tous ceux qui sont intéressés, sachez que moi, Isaac W. Heysinger, de Philadelphie, dans le comté de Philadelphie et dans l'État de Pennsylvanie, j'ai inventé une certaine amélioration nouvelle et utile pour les couteaux de poche, dont voici la suivante. une description complète, claire et précise est faite, référence étant faite aux dessins annexés qui font partie de cette description, dans lesquels : La figure 1 est une coupe longitudinale verticale d'un couteau concrétisant mon invention dans lequel des lames doubles parallèles sont représentées. La figure 2 est une vue en coupe similaire, agrandie, de la partie avant d'un couteau à un seul tranchant de ma conception. La figure 3 est une vue du couteau tel qu'il apparaît en cours d'utilisation. Les vues 4 et 5 montrent des formes légèrement différentes du ressort d'actionnement de la détente. La figure 6 est une vue du flan métallique à partir duquel je préfère former le loquet qui maintient la lame lorsqu'elle est déployée et ferme l'ouverture contre les corps étrangers lorsqu'elle est rétractée. La figure 7 montre la fermeture sous sa forme finie. La figure 8 montre l'extrémité avant du couteau avec la fente de la lame fermée par le bord avant du loquet à ressort. La figure 9 est une vue en coupe transversale de la poignée, montrant les plaques supérieure et inférieure *aa* et le bord *A* auquel elles sont fixées. Les figures 10, 11, 12, 13 et 14 montrent des exemples de diverses lames d'outils similaires qui peuvent être utilisées de manière interchangeable si nécessaire. L'étiquetage de toutes les figures est cohérent.

L'invention concerne un couteau de poche, un poignard ou un couteau de chasse ou un outil similaire dans lequel la lame est portée dans une fente ou un canal longitudinal du manche, s'ouvrant vers l'extérieur à une extrémité, et est adaptée pour s'ajuster avec la pointe dépassant vers l'avant de l'ouverture. fin. La lame est retirée du canal et maintenue vers l'avant par une butée ou un loquet. Une fois relâchée, la lame se rétracte dans le manche, où elle reste cachée jusqu'à ce qu'elle soit utilisée. Les avantages de cette forme d'outil sont évidents, surtout en cas d'urgence, car il peut être facilement utilisé d'une seule main, ce qui n'est pas le cas des couteaux de poche ou des outils similaires de conception conventionnelle.

La première partie de mon invention consiste à munir le manche du couteau ou d'un autre outil d'un loquet à ressort pouvant pivoter au niveau ou à proximité de l'extrémité ouverte de la fente de la lame, le loquet étant construit pour tourner autour d'un point de pivotement central à côté de la lame, de sorte que le couteau, lorsqu'il est normalement tenu dans la main pour l'utiliser, comporte, immédiatement au-dessous du pouce et au-dessus du pivot, un segment de cylindre ou autre partie surélevée qui, une fois correctement rendu rugueux, peut être tourné en tirant sur le pouce tangentiellement vers l'arrière. Déplacez le pouce le long de l'axe de la poignée, soulevant ainsi le bord avant du loquet et développant la pression normale de la main contre la poignée comme cela est si facile et naturel dans une utilisation ordinaire en tirant simplement légèrement vers l'arrière. L'ouverture du couteau se fait absolument sans effort et presque sans réflexion, tandis que l'action est instantanée, qu'il s'agisse de l'ouverture ou de la fermeture de la lame.

La deuxième partie de mon invention consiste à doter la partie avant du verrou de pouce d'un large rabat ou bord, aussi large que la lame utilisée ici, adapté pour fermer l'extrémité ouverte du canal de la lame et servir de valve parfaite qui se ferme complètement. la fente contre la pénétration de substances étrangères telles que la saleté ou l'humidité, qui rendent habituellement ce type d'outils inutilisables dans le temps lorsqu'ils sont transportés dans la poche, ledit bord agissant également comme une butée contre la pénétration de corps étrangers lorsqu'ils sont soulevés. Ils sécurisent la lame et l'empêchent de se rétracter en s'engageant dans une rainure transversale dans l'arbre de la lame.

La troisième partie de mon invention consiste à doter la lame de rainures transversales en divers points sur sa longueur, en plus de la rainure qui arrête la lame lorsqu'elle dépasse complètement, de sorte que la lame puisse être fermement fixée à différentes distances, rendant ainsi le Un couteau peut être attaché. Il peut être utilisé à des fins pour lesquelles une

The fourth part of my invention consists in adapting a handle substantially of the class of knives specified to receive interchangeably various analogous tools—such as crochet-needles, Brad-awls, screw-drivers, marking-pencils, button-hooks, &c.—which may be inserted and used at pleasure with a handle common to all, by which means relative cheapness as well as convenience is secured, the blades in themselves being comparatively inexpensive and easy to make.

In addition to the foregoing, my invention consists of other peculiarities of construction, which will be hereinafter indicated in detail. Referring to the drawings, Fig. 3 shows a knife constructed in accordance with my invention and having the blade projected. As will be seen, it consists of a hollow handle, *A*, the forward end of which is provided with a lateral thumb-catch, *D*, by which the blade is held in place, as shown. The blade *B* is provided with a number of cross-notches, *b, b, b*, along its length, by means of which the catch *D* is enabled to seat itself therein and lock the blade at various distances of projection. These notches are formed in the body of the blade at its thickest part, and where beveled off to an edge they run out to nothing, as is shown.

In addition to the notches shown in Fig. 3, which I sometimes dispense with in practice, there is another or principal notch, *c*, (shown in Fig. 10), which holds the blade when fully projected, and the shank of the blade in rear of the notch *c* is made rectangular or solid in cross-section, to slide freely in the groove of the handle and support the edges of the blade from knocking against the sides thereof when retracted. Near its rear end is a stop-ling, *B'*, whereby the forward motion of the blade is arrested when the cross-groove *c* lies beneath the forward edge or lip of the catch *D* by abutting against a projection within the handle *A*, whereby the blade *B* is allowed to drop out only to its proper position when the handle is held downward.

The slot, groove, or channel in which the blade travels is shown in Fig. 2. It extends nearly from end to end of the handle, and is of a shape to correspond to the solid shank of the blade *B*, which reciprocates like a plunger longitudinally therein. Near its open end (see Fig. 8) are raised lateral ears, *e*, one upon each side, through which passes the cross-pin, *f*, upon which turns the catch *D* when acted upon by the thumb. This catch *D* may be of various forms within certain limits, but is preferably formed in the manner shown, with an elevation above the pin *f*, which I usually make the segment of a hollow cylinder (see Fig. 7) having lugs *d, d* pierced with holes *d'*, through which passes the pin *f*, upon which the catch turns. The front edge or lip of the catch (see *e'*, Fig. 8) closes completely over the slot in the forward end of the handle

65 against the opposite side of the said blade-

307,767

slot, so as to make a symmetrical finish and present only a solid end, as habitually carried in the pocket; but when the elevated or roughened surface of the catch *D* is turned upon its pivot, by a tangential pull thereupon to the rear, the forward edge or lip of the catch is raised, so as to open the groove and allow the blade to drop, when the front end of the handle is held downward, until the forward motion thereof is arrested by the impingement of the stop *B'*. Figs. 2 and 8, against a lug or projection within the handle provided therefor. I sometimes project the blade by a coiled spring, but prefer to use gravity, as being more safe and more simple.

To actuate the catch *D* and hold it firmly closed against the blade *B* when projected, or against the opposite side of the blade-slot when the same is retracted, I provide the catch *D* with a spring. (Shown in Figs. 4 and 5 as detached, and in Figs. 1 and 2 as in place.)

For cheapness I prefer to use a coiled spring, which is wound around the central pivot-pin, *f*, having its two ends extended, so as to engage by one extremity, *e*, against the catch *D*, Fig. 2, and by the other extremity, *e'*, against a projection of the fixed handle *A*, so that its resistance or tension may hold the catch firmly forward and downward against the backward pull required to open it. I sometimes insert a flat spring in the handle, its point impinging against the rear edge of the catch to sustain it, or use other forms of spring, as circumstances may require. This catch *D* may be cast, molded, drop-forged, or formed otherwise. I prefer to make it of gun-metal or steel, and it may be dropped up from a blank of the form shown in Fig. 6, or cast in its finished form and dressed up; or it may be struck up from a sheet of brass or other material. I usually roughen or check its surface like the hammer-head of a pistol, which in form and mode of action it somewhat resembles.

To resist the side pressure upward of the blade against the forward lip of the catch *D*, I use a screw or rivet or other form of blade-support *f'*, Fig. 3, across the front of the open end of the blade-slot, and immediately behind the lip of the catch *D*, so that the shank of the blade will abut against the said support and be thus securely held. The front edge of the catch *D* is also supported by this cross-piece, lying directly behind it, against a hard backward thrust of the blade in its handle. I sometimes form or cast this cross-piece into the handle, and when I use a screw or removable pin *I*, sometimes so arrange the stop *B'* on the shank of the blade *B* that it may abut against the said pin *f'*, so that by withdrawing the said pin the blade *B* may be removed and others substituted therefor.

In constructing the handle, while I sometimes cast or mold it of brass, malleable iron, white-metal, vulcanite, or other substance, in

one solid piece, yet for neatness, strength, and lightness I prefer to make it with an open metal rim (see Figs. 2, 3, and 9) extending around the handle, within which rim the blade lies, and having formed upon it the elevated part *f'*, the function of which is to allow the requisite motion of the catch D without uncovering its rear edge, and also the lug or ear *a'*, Fig. 2, on the front end of the lower surface of the blade-slot, which will readily draw out of the sand in ordinary castings, these two projections *f'* and *a'* supporting the blade laterally. I usually form an ear, *a'*, at the rear part of the cross-pieces *j* *a'*, Fig. 2, to avoid the use of more than a single rivet. These ears *a'* and *a* do not extend entirely down to the surface of the rim A, Fig. 9, but allow a clear space beneath. (See Fig. 2.) I close the sides of the rim by plates of vulcanite, wood, horn, bone, or metal, to conform to the appearance of an ordinary pocket-knife, and secure lightness and strength. These plates, being notched or countersunk partly through their thickness at the front, are inserted so that the ears *a'* engage and lock them in place, while the binding rivet or screw *a'* is inserted at the rear. I also sometimes rivet the plates *a* at the sides as well as the end, or form them in other various and well-known ways.

Figs. 11, 12, 13, and 14 show several interchangeable tools, which may be inserted when the pin *f'*, the screw-plug C, Fig. 1, or the screw *a'*, Fig. 3, is removed, so that the blade-slot is opened.

In Fig. 1 I show a double construction, whereby two blades are adapted to lie parallel with each other, and to be projected from the same end of the handle, and independently of each other. These blades may be both knives, blades of different sizes, or different tools of the forms indicated in the figures below or others. For rapid changes I close this double barrel with a screw-plug, C, by withdrawing

which the blades are inserted at one end, and can be replaced or others substituted therefor. Where made very light for use—for instance, as an eraser—I provide the female thread at C for attachment to a pen-holder or pencil, or other like device; or I insert, instead of the plug C, a rubber eraser-head.

My invention, while more convenient for use than a knife requiring the use of two hands to open it, is especially useful when applied to cut or to hew knives, or those in use by hunters, fishermen, &c., as the blade can be instantly projected by a turn of the wrist if it be possible to secure possession of the handle, while in sudden emergencies an ordinary clasp-knife could not be opened. It is also more useful for glove and shoe button hooks, and for various purposes where it is desirable to instantaneously open and close the blade by the use of a single hand—as, for instance, in cutting the cord while tying up packages, for

cutting the leaves of books while reading, and for many other miscellaneous purposes, which are constantly being met with in almost every one's experience.

Having now described my invention, what I claim, and desire to secure by Letters Patent, is—

1. In combination with the handle A, having an internal longitudinal blade-slot open at the end *a'*, the blade B, having a guiding thumb portion above the pivot, so as to adapt the catch to and fro in said slot, together with the blade-holding catch D, pivoted at *f* near the open end of said slot, said catch being provided with an elevated or partly cylindrical thumb portion above the pivot, so as to adapt the catch to be partially rotated and opened by a backward pull of the thumb thereupon, substantially as described.

2. In combination with the hollow handle A, and blade and shank B, having the stop *c*, the spring thumb-catch D, pivoted at *f*, and provided with an edge or lip to engage with the said stop *c*, and an elevated or partially cylindrical thumb-hold adapted to be rotated upon its pivot by a backward tangential pull of the thumb against the same, so as to release the blade, the thumb-surface of the said catch being checked or roughened, to adapt it to be readily actuated by the thumb, substantially as described.

3. A lip or edge at the forward part of the rotating thumb-catch D, adapted to engage with a stop, *c*, upon the broad surface of the blade B when projected from the hollow handle, and extending entirely across the said blade, and to close down when the blade is retracted, so as to entirely cover the open end of the blade-slot, substantially as shown and described.

4. In combination with the hollow handle A, and thumb-catch D, the reciprocating blade B, provided with detents or stops *abb* at various points, adapted to engage with the catch D, whereby the blade may be fixed and securely held when projected to different distances, substantially as described.

5. In combination with the outer open-metallic rim, A, provided with opposite terminal ears *j*, in combination with the thumb-catch D, pivoted at *f*, and adapted to have its rear end pass down inside the ear *j* when the front edge is raised, substantially as described.

6. The hollow handle A, provided with the raised ear *j*, in combination with the thumb-catch D, pivoted at *f*, and adapted to have its rear end pass down inside the ear *j* when the front edge is raised, substantially as described.

7. The thumb-catch D, dropped up from a metal blank, Fig. 6, into the form shown in Fig. 7, substantially as described.

8. In combination with the hollow handle A, having the solid supporting-ear *a'* at its forward end beneath the blade-slot, and the

longue lame ne convient pas - par exemple, pour tailler des crayons, comme gomme, à des fins chirurgicales comme lancette ou bisture, ou pour fournir une résistance accrue en cas d'usage intensif à la partie de la lame qui doit être exposé Pour prêter du travail.

La quatrième partie de mon invention consiste à adapter un manche essentiellement à la classe spécifiée de couteaux afin qu'il puisse accueillir de manière interchangeable divers outils analogues - tels que des crochets, des poinçons, des tournevis, des marqueurs, des crochets à boutons, etc. avec un manche commun à tous et sont utilisés, garantissant à la fois un prix relativement bas et une commodité, car les lames elles-mêmes sont relativement peu coûteuses et faciles à fabriquer.

De plus, mon invention présente d'autres caractéristiques de conception spéciales, qui seront décrites plus en détail ci-dessous.

En référence aux dessins, la figure 3 montre un couteau construit conformément à mon invention avec la lame en saillie. Comme on le verra, il est constitué d'un manche creux A dont l'extrémité avant est munie d'une attache latérale pour le pouce D, par laquelle la lame est maintenue en place comme représenté. La lame B est dotée d'une série d'encoches en forme de croix sur toute sa longueur qui permettent à la détente D de s'enclencher et de verrouiller la lame à diverses distances de projection. Ces encoches sont formées dans le corps de la lame au point le plus épais et se rétrécissent jusqu'à disparaître là où elles sont biseautées jusqu'à un bord, comme illustré.

En plus des encoches représentées sur la figure 3, auxquelles je renonce parfois dans la pratique, il existe une autre encoche ou principale, O, (représentée sur la figure 10), que la lame, lorsqu'elle dépasse complètement, et la tige de la lame maintiennent derrière l'encoche c présente une section rectangulaire ou pleine pour glisser librement dans la rainure du manche et empêcher les bords de la lame de heurter les côtés lorsqu'elle est rétractée. Près de son extrémité arrière se trouve une patte d'arrêt B, par laquelle le mouvement vers l'avant de la lame est arrêté lorsque la rainure transversale O est en dessous du bord avant ou lèvre de la détente D en butant contre une saillie dans le manche A, permettant ainsi à la lame B ne tombent dans la bonne position que lorsque la poignée est maintenue vers le bas.

La fente, la rainure ou le canal dans lequel la lame se déplace est illustré à la Fig. 2. Il s'étend presque d'un bout à l'autre du manche et a une forme correspondant à la tige pleine de la lame B, qui effectue un mouvement alternatif longitudinalement à l'intérieur de celle-ci comme un piston. Près de son extrémité ouverte (voir fig. 8) sont relevées des oreilles latérales h, une de chaque côté, à travers lesquelles passe la goupille f, sur laquelle tourne le pêne D lorsqu'on l'actionne avec le pouce. Ce verrou D peut, dans certaines limites, être de formes diverses, mais est de préférence formé de la manière représentée, avec une élévation au-dessus de l'axe f, que je réalise habituellement à partir du segment d'un cylindre creux (voir fig. 7) avec des trous percés. pattes d, d avec des trous O1 d, à travers lesquels passe la goupille f, sur laquelle tourne le boulon. Le bord avant ou rebord du loquet (voir Fig. 8) se ferme complètement sur la fente située à l'extrémité avant de la poignée, du côté opposé à la fente de la lame, pour créer une finition symétrique et ne fournir qu'une seule extrémité fixe, comme d'habitude dans le poche portée. Cependant, lorsque la surface surélevée ou rugueuse en V du boudon D tourne autour de son point de pivotement et est ensuite tirée tangentiellement vers l'arrière, le bord d'attaque ou la lèvre du boudon est relevé, de manière à ouvrir la rainure et à permettre à la lame de tomber. Lorsque l'extrémité avant de la poignée est maintenue vers le bas jusqu'à ce que son mouvement vers l'avant soit arrêté par l'impact de la butée B, figures 2 et 8, contre un ergot ou une saillie à l'intérieur de la poignée prévue. Parfois, je projette la lame à travers un ressort caché, mais je préfère utiliser la gravité car c'est plus sûr et plus facile.

Pour actionner le loquet D et le maintenir fermement fermé contre la lame B lorsqu'elle est étendue, ou contre le côté opposé de la fente de la lame lorsqu'elle est rétractée, j'ai actionné le loquet D par ressort. (Montré tel que retiré sur les figures 4 et 5 et joint sur les figures 1 et 2.)

Pour des raisons de coût, je préfère utiliser un ressort hélicoïdal enroulé autour du pivot central f, avec les deux extrémités étendues de sorte qu'une extrémité 6 engage le boulon D, Fig. 2, et l'autre. L'autre extrémité 6 s'appuie contre une saillie de la poignée fixe A de sorte que sa résistance ou sa tension puisse maintenir fermement le volet vers l'avant et vers le bas pour contrecarrer la traction vers l'arrière nécessaire à son ouverture. Parfois, j'insère un ressort plat dans la poignée avec la pointe contre le bord arrière du boulon pour le maintenir en place, ou j'utilise d'autres formes de ressort selon les circonstances. Cette barre D peut être coulée, formée, matricée ou autrement façonnée. Je préfère le fabriquer en bronze ou en acier, et il peut être découpé à partir d'un flan de la forme montrée sur la figure 6, ou coulé et usiné dans sa forme finie ; ou il peut être fabriqué à partir d'une feuille de laiton ou d'un autre matériau. J'ai l'habitude de rugir ou de tester sa surface comme le manche du marteau d'un pistolet, auquel elle ressemble un peu par sa forme et son action.

Pour résister à la pression latérale vers le haut de la lame contre la lèvre avant du loquet D, j'utilise une vis ou un rivet ou une autre forme de retenue de lame f, Fig. 3, sur l'avant de l'extrémité ouverte de la fente de la lame et immédiatement derrière. la lèvre du loquet D, de sorte que l'arbre de la lame repose sur ledit support et soit ainsi maintenu solidement. Cette bande située directement derrière elle soutient également le bord avant du vivaneau D contre le recul brutal de la lame dans son manche. Parfois je forge ou coule cette traverse sur le manche, et si j'utilise une vis ou un axe amovible, je dispose parfois la butée B sur le manche de la lame B de manière à ce qu'elle puisse venir en butée contre ledit axe f, afin que l'on puisse peut se retirer. La goupille de la lame B peut être retirée et remplacée par d'autres.

Lors de la construction du manche, je le coule ou le façonne parfois en une pièce solide à partir de laiton, de fonte malléable, de métal blanc, de vulcanite ou de toute autre substance, mais pour des raisons de propreté, de solidité et de légèreté, je préfère le finir avec un bord métallique ouvert ( voir fig. 2, 3 et 9) s'étendant autour du manche dans lequel repose la lame et est surmoulée, la partie surélevée dont la fonction est de permettre le mouvement requis du pêne D sans exposer son bord de fuite, ainsi que le nez ou l'oreille a4, Fig. 2, l'extrémité avant de la surface inférieure de la fente de la lame, qui supporte ces deux saillies j et a4, qui supporte latéralement la lame, peut être facilement retirée du sable dans des moulanges ordinaires. Je forme généralement une oreille a2 a3 (voir Fig. 2) au dos

thumb-catch D, adapted to close by its forward edge or lip down against the said solid ear *a'*, the cross-pin *f'*, extending across the blade-slot immediately behind the said edge or lip of D, so as to sustain the blade against pressure upon its flat side, substantially as described.

9. In a pocket-knife adapted to have the blade drop out from a hollow handle and to be held by a spring-catch, the cross-pin *f* or

*f'*, in combination with the blade B and stop B', said stop being adapted to impinge against the said cross-pin and arrest the forward motion of the said blade, substantially as described.

ISAAC W. HEYSINGER.

Witnesses:

W. S. HOLZER,  
F. M. ROGERS.



des traverses pour éviter d'utiliser plus d'un seul rivet. Ces oreilles a2 et a3 ne s'étendent pas complètement jusqu'à la surface du rebord A, fig. 9, mais laissent un espace libre en dessous. (Voir Fig. 2.) Je recouvre les côtés de la jante avec des plaques de vulcanite, de bois, de corne, d'os ou de métal pour correspondre à l'apparence d'un couteau de poche ordinaire et pour garantir légèreté et résistance. Ces plaques, partiellement échancrees ou en retrait à l'avant en raison de leur épaisseur, sont insérées de manière à ce que les languettes s'enclenchent et les verrouillent lors de l'insertion du rivet ou de la vis de liaison à l'arrière. Parfois, ils rivètent également les plaques sur les côtés et à l'extrémité ou les façonnent d'autres manières bien connues.

Les figures 11, 12, 13 et 14 montrent plusieurs outils interchangeables qui peuvent être utilisés lorsque la goupille f, la vis de verrouillage O, fig. 1 ou la vis (O, fig. 3) est retirée de manière à ce que les lames soient desserrées.

Sur la figure 1, je montre une conception double dans laquelle deux lames sont adaptées pour être parallèles l'une à l'autre et dépasser indépendamment de la même extrémité du manche. Ces lames peuvent être aussi bien des lames de couteaux de différentes tailles que des outils différents des formes indiquées sur les figures ci-dessous ou d'autres formes. Pour un changement rapide, je ferme ce double cylindre avec un bouchon à vis, O, en le retirant les lames à l'arrière tombent et peuvent être échangées ou remplacées par d'autres.

S'il est très léger, par exemple pour servir de gomme, je fournis le filetage interne en O pour la fixation sur un porte-stylo ou crayon ou autre appareil similaire ; soit j'insère une tête de gomme en caoutchouc à la place du bouchon G.

Mon invention, bien que plus pratique à utiliser qu'un couteau qui nécessite deux mains pour s'ouvrir, est particulièrement utile lorsqu'elle est appliquée aux couteaux dagues ou bowie ou à ceux utilisés par les chasseurs, les pêcheurs, etc., car la lame s'ouvre instantanément. Elle peut être projetée par un tour de poignet s'il est possible de s'assurer de la possession du manche, alors qu'en cas d'urgence soudaine, un couteau pliant ordinaire ne peut pas être ouvert. Il est également plus utile pour les crochets de boutons de gants et de chaussures et à diverses fins où il est souhaitable d'ouvrir et de fermer la lame instantanément d'une seule main, comme couper le cordon pour attacher des paquets ou couper les feuilles de livres en lisant et pour bien d'autres. divers objectifs qui se produisent constamment chez presque tous les êtres humains.

Maintenant que j'ai décrit mon invention, ce que je revendique et ce que j'aimerais obtenir par une lettre patente est

1. En combinaison avec le manche A, qui présente une fente longitudinale interne pour la lame, qui est ouverte à l'extrémité a, la lame 13 ayant un arbre de guidage à son extrémité arrière et étant adaptée pour se déplacer dans la fente avec la lame fente - et déplacez-vous. Le loquet de retenue D peut pivoter en f près de l'extrémité ouverte de la fente, le loquet étant pourvu d'une partie de pouce surélevée ou partiellement cylindrique au-dessus du point de pivotement pour ajuster le loquet afin qu'il soit partiellement tourné et ouvert par une traction vers l'arrière du pouce. essentiellement comme décrit.
2. En combinaison avec le manche creux A et la lame et le manche B, avec la butée O, le loquet de pouce à ressort D, qui pivote en f et est pourvu d'un bord ou d'une lèvre pour engager la butée O, et d'une partie surélevée. ou Poignée de pouce cylindrique partielle pouvant tourner autour de son point de pivotement en retirant le pouce tangentiellement contre celle-ci pour libérer la lame, la surface du pouce du verrou étant striée ou rugueuse pour permettre un mouvement facile de celui-ci, actionnée par le pouce, sensiblement comme réglé en avant.
3. Une lèvre ou un bord sur la partie avant du loquet rotatif D, conçu pour s'engager dans une butée O sur la large surface de la lame B lorsqu'elle fait saillie à partir du manche creux A, et s'étendant complètement sur la lame, s'étend et se ferme lorsque la lame est rétractée pour recouvrir complètement l'extrémité ouverte de la fente de lame sensiblement comme illustré et décrit.
4. En combinaison avec le manche creux A et le verrou de pouce D, la lame alternative B, qui est munie de crans ou de butées O b Z) en divers points, est adaptée pour engager le verrou D, qui permet à la lame de être fixé et maintenu solidement lorsqu'il est projeté à différentes distances, essentiellement comme décrit.
5. En combinaison avec le bord métallique ouvert extérieur A pourvu d'oeillets d'extrémité opposés j et a, les plaques latérales amovibles aa sont adaptées pour recouvrir les côtés ouverts du bord et forment essentiellement la fente ou rainure intérieure 9 comme décrit.
6. La poignée creuse A, munie de l'oeillet relevé j, en combinaison avec le verrou de pouce D, est pivotée en f et ajustée de manière à ce que son extrémité arrière s'étende vers le bas dans l'oeillet j lorsque le bord avant est relevé, sensiblement comme décrit.
7. L'attache de pouce D a été abaissée à partir d'un flan métallique (Fig. 6) pour prendre la forme représentée sur la Fig. 7, sensiblement comme décrit.
8. En combinaison avec le manche creux A, qui possède l'oreille de support fixe a à son extrémité avant sous la fente de la lame, et le verrouillage du pouce D, qui peut se fermer avec son bord avant ou sa lèvre vers le bas contre l'oreille fixe a, la croix la broche f, qui s'étend sur la fente de la lame immédiatement derrière le bord ou le rebord de D pour maintenir la pression de la lame sur son côté plat, essentiellement comme décrit.
9. Pour un couteau de poche dont la lame sort d'un manche creux et est retenue par un loquet à ressort, la goupille transversale f ou f' en combinaison avec la lame B et la butée B, la butée étant adaptée pour venir en butée contre la croix goupille et arrêtant le mouvement vers l'avant de la lame, essentiellement comme décrit.

ISAAC W. HEYSINGER.

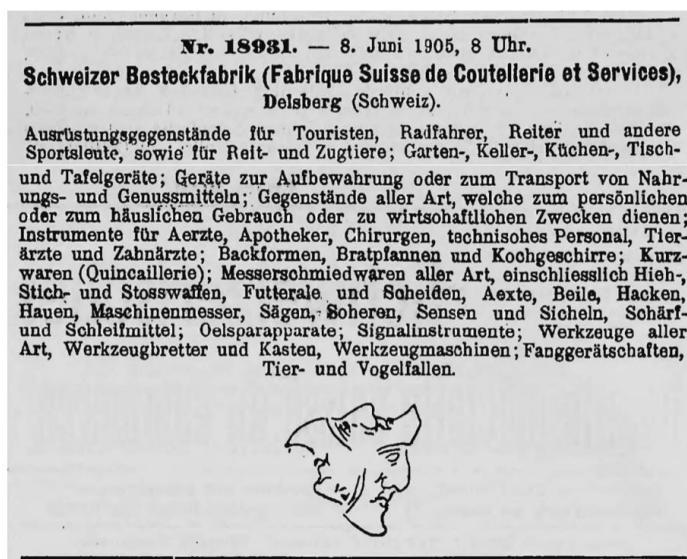
Témoins : WS HOLZER, FM ROGERS.

La description du brevet est très complète et montre de nombreuses options différentes fournies avec ce brevet. Il ressort également de la description qu'Isaac Heysinger lui-même a été très impliqué dans le processus de fabrication et a développé diverses idées sur ce qui pourrait être fait d'autre avec ce brevet. Il avait apparemment également développé des couteaux de poche spécifiques sur la base de ce brevet, équipés d'un mécanisme à ressort. Cependant, il existe principalement deux tailles de couteaux de poche connus sur la base de ce brevet, et ils sont généralement équipés d'une lame coupante. Les variantes avec des encoches différentes, par exemple, ne sont pas connues. Outre la lame de coupe, d'autres outils étaient certainement des variantes avec un tournevis. Le matériau était généralement une base en laiton moulé, équipée de coques en bois vissées ensemble et pouvant être facilement démontées. Les couteaux de poche portent généralement les inscriptions suivantes : « Hunting Knife » et/ou « NOVELTY PAT. NOV. 11. 84 », ou "COUTEAU DE CHASSE NOUVEAUTÉ PAT. NOV. 11. 84», soit gravé/estampillé sur la lame coupante, soit au dos du corps en laiton.

La revendication du brevet a expiré le 11 novembre 1901. Dès lors, tout fabricant était légalement en mesure de produire des couteaux de poche sur la base de ce brevet. Cependant, on ne sait pas si de nombreux autres fabricants de couteaux auraient produit de grandes quantités sur la base de ce brevet. Entre-temps, il existait également divers autres brevets

similaires et d'autres possibilités de production de couteaux de poche pouvant être utilisés d'une seule main, ce qui explique peut-être pourquoi le brevet de Heysinger a perdu de son importance.

Maintenant, nous revenons des États-Unis en Suisse. Ici, la société Wenger Delémont a elle-même fabriqué de tels couteaux à gravité, sur la base du brevet Heysinger. Ces couteaux portent la marque Wenger avec les « 3 têtes ». Ce logo a été inscrit au registre du commerce en 1905.

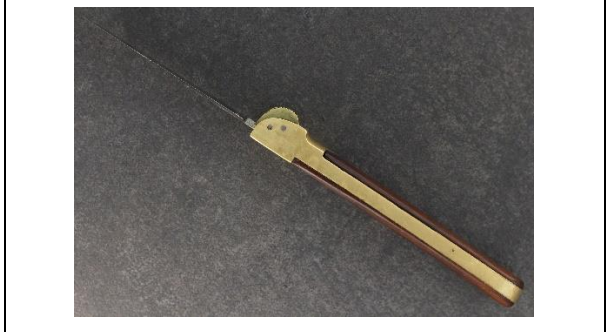


Il est donc clair que ces couteaux de poche ont été produits au plus tôt à partir de 1905. Ces couteaux à gravité ne figurent pas dans un ancien catalogue Wenger datant d'environ 1910. Cela suggère que soit Wenger a fabriqué ces couteaux de poche entre 1905 et 1910, soit seulement en très petites quantités. Étant donné qu'il manque d'autres marquages et inscriptions, on ne peut pas supposer qu'il s'agit d'une commande client.

Vous trouverez ci-dessous des photos du couteau à gravité Wenger.

# Elsi-Post

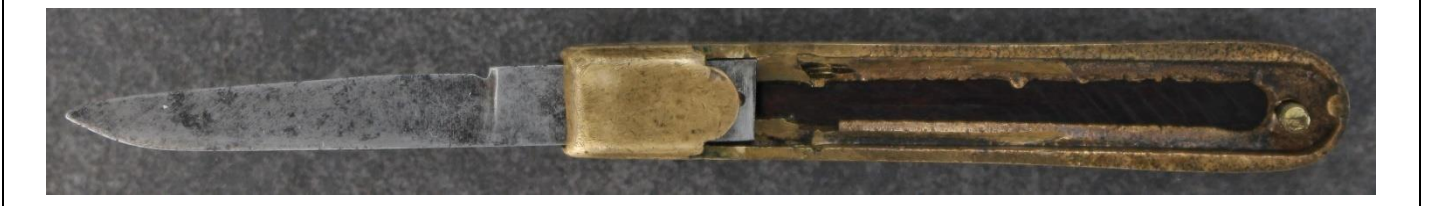
~ 19~



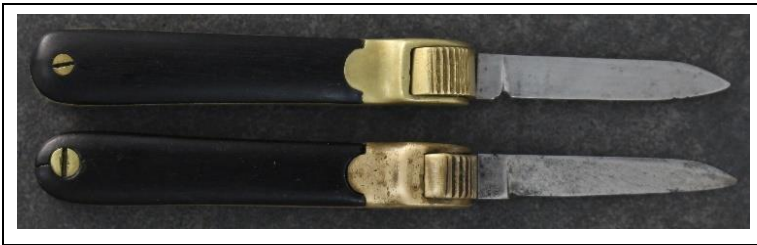
# Elsi-Post

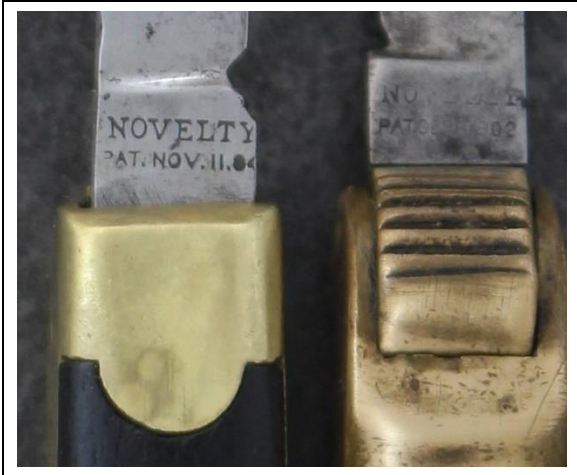
~ 20~

Comparaison du modèle « Wenger » avec le modèle original « Heysinger »



Ci-dessus les images du modèle « Heysinger »





Si vous comparez le couteau à gravité Wenger avec celui original de Heysinger, celui-ci donne une impression beaucoup plus stable et solide, et pas seulement à cause de la différence de taille. Le couteau à gravité Wenger a une longueur fermée de 125 mm.

Le couteau à gravité Wenger a un corps en laiton moulé. Les vis et le poussoir sont également en laiton. Les bols sont en bois, probablement en noyer. Une vis fixe les deux parties de la coque sur le corps du couteau. Les modèles Heysinger avaient des variantes dans lesquelles chaque coque était fixée individuellement avec une vis.

## Situation juridique du gravimètre

La situation juridique de ces couteaux est souvent un peu floue ou vague et varie d'un pays à l'autre. La situation juridique en Suisse est la suivante, sur la base de la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions 514.541. Ce qui suit est indiqué ici à l'article 4, paragraphe 1, au sujet des couteaux :

<sup>1</sup> Les couteaux sont considérés comme des armes s'ils :

un.

*avoir un ressort à une main ou un autre mécanisme de déclenchement automatique ;*

b.

*lorsqu'ils sont ouverts, ils mesurent au total plus de 12 cm de long ; et*

c.

*avoir une lame de plus de 5 cm de long.*

<sup>2</sup> Les couteaux papillon sont considérés comme des armes s'ils satisfont aux exigences de l'al. 1, lettres b et c.

<sup>3</sup> Les couteaux de lancer et les poignards sont considérés comme des armes s'ils ont une lame fixe, effilée et symétrique de plus de 5 cm et de moins de 30 cm de long.

Et dans ce cas, s'agit-il d'une arme et donc d'un objet interdit ou non ? Dans le cadre d'une clarification de la loi du canton de Schwyz, il est indiqué ce qui suit concernant les couteaux de chute :

Couteau d'automne

Définition : Les couteaux pliants sont un type particulier de couteau dans lequel...

La lame cachée du manche du couteau tombe du manche en raison de la gravité ou d'un mouvement de rotation et se verrouille.

Les couteaux pliants ne sont pas considérés comme des armes au sens de l'article 4, paragraphe 1, lettre. C Loi sur les armes (WG; SR 514.54). S'ils ne sont pas portés correctement, ils peuvent être confisqués comme objets dangereux (art. 4, al. 6 WG).

et être confisqué.

<https://www.sz.ch/public/upload/assets/60041/DIV%20Entscheidshilfe%20Messer.pdf?fp=1>

Le deuxième article de la loi fédérale définit les restrictions concernant l'utilisation, l'achat, etc. de couteaux.

2ème section : <sup>33</sup> couteaux et poignards, engins de frappe et de lancement

<sup>33</sup> Inseré par le point I du V du 14 juin 2019, en vigueur depuis le 15 août 2019 ( RO 2019 2377 ).

Article 13a Interdictions et autorisations pour les couteaux et les poignards

(Art. 4 al. 1 lettre c, 5 al. 2 lettre a et al. 6 ainsi que 28b WG)

<sup>1</sup> Ne peuvent être transférés, acquis, transférés à des destinataires en Suisse ou introduits sur le territoire suisse:  
un.

Poignards conformément à l'article 7, paragraphe 3 ;

b.

Couteaux dont la lame est déclenchée automatiquement par un mécanisme de déclenchement actionnable d'une seule main, nommément un ressort, un gaz à pression ou un élastique;

c.

couteau papillon;

d.

Couteau de lancer.

<sup>2</sup> Les autorités cantonales compétentes accordent des exemptions pour les couteaux conformément à l'al. 1, en particulier s'ils sont utilisés par des personnes handicapées ou par certains groupes professionnels.

<sup>3</sup> Les poignards et baïonnettes d'ordre suisse ne peuvent être achetés commercialement, négociés ou introduits sur le territoire suisse qu'avec une autorisation.

Cela signifie que ces couteaux à gravité, tels que présentés ici, sont légalement légaux en Suisse et peuvent être collectés et achetés. Tant que vous ne vous promenez pas avec lui en public et bien en vue, il ne devrait y avoir aucun problème.

**Neue Zürcher Zeitung, numéro 110, 19 avril 1892**

## Unglücksfälle und Verbrechen.

— In der Strafuntersuchung gegen den bis jetzt leugnenden Maurer Hitz, der des Mordes an Hrch. Winkler in Hegnau angeschuldigt wird, ist wie das „Neue Winterthurer Tagblatt“ meldet ein wichtiges Beweis-Indizium entdeckt worden. Man hat nämlich ein mit Blutflecken ganz bedecktes Sackmesser gefunden, das zwei Zeugen im Besitze von Hitz gesehen haben wollen.

## Accidents et délits.

Dans l'enquête pénale contre le maçon Hitz, qui a jusqu'à présent nié le meurtre de Hrch. Winkler est accusé à Hegnau, comme le rapporte le « Neue Winterthurer Tagblatt », un élément de preuve important a été découvert. Un couteau de poche entièrement couvert de taches de sang a été retrouvé, que deux témoins ont affirmé avoir vu en possession de Hitz.

## N° 235 fm

### Histoire

Le modèle n° 235 fm a été développé par Victorinox vers le milieu/fin des années 1950. Il est apparu pour la première fois dans le catalogue Victorinox en 1959. *C'était probablement le modèle le plus connu d'une série appelée « couteaux de pêche »*. Les caractéristiques de ce modèle étaient les bols bleus en Cellidor, bien que le modèle ait également été produit avec des bols en Cellidor rouges, ainsi que l'incrustation en acier inoxydable avec la représentation d'un poisson. Ce modèle a été produit jusqu'en 1985 environ. Ensuite, la lime métallique a été remplacée par la pince nouvellement développée.

Les premiers modèles possédaient encore l'ancien poinçon extérieur, disparu en 1961. Ce modèle était proposé avec des cure-dents/pinces et un cintre/porte-clés en standard.

### Pièces fonctionnelles

Le modèle n° 235 fm avait une petite et une grande lame coupante, un ouvre-boîte, un tournevis, une scie/lime à métaux, des ciseaux et un écailleur à poisson et au dos un tire-bouchon et un poinçon. Le modèle n° 235 fm n'était disponible qu'avec des cure-dents/pinces et un support/porte-clés.

### Épaisseur de matériau

Grande lame de coupe : 2,7 mm ; petite lame de coupe : 1,7 mm ; Ciseaux : 2,5 mm ; Scie/lime à métaux : 1,8 mm ; Écailleur de poisson : 1,4 mm ; Tournevis : 2,0 mm ; Ouvre-boîte : 2,0 mm ; Tire-bouchon : 2,7 mm ; Poinçon : 2,0 mm

### Construction

Le modèle n°235 fm est un couteau de poche à 5 couches. La couche supérieure se compose de l'ouvre-boîte, d'un tournevis et d'un poinçon au dos. La couche inférieure se compose d'une petite et grande lame de coupe et d'un tire-bouchon à l'arrière, la deuxième couche se compose des ciseaux, la troisième couche se compose de la scie/lime à métal et la quatrième couche se compose de l'écailleur à poisson. Ce dernier est fixé au rivet du pied avec la petite lame coupante, les ciseaux, la scie/lime à métaux et le tournevis. Le poinçon et le tire-bouchon tournent autour du rivet central.

### Matériau de la coque

Victorinox a produit le modèle n° 235 fm avec des écailles en Cellidor rouge ou bleu.

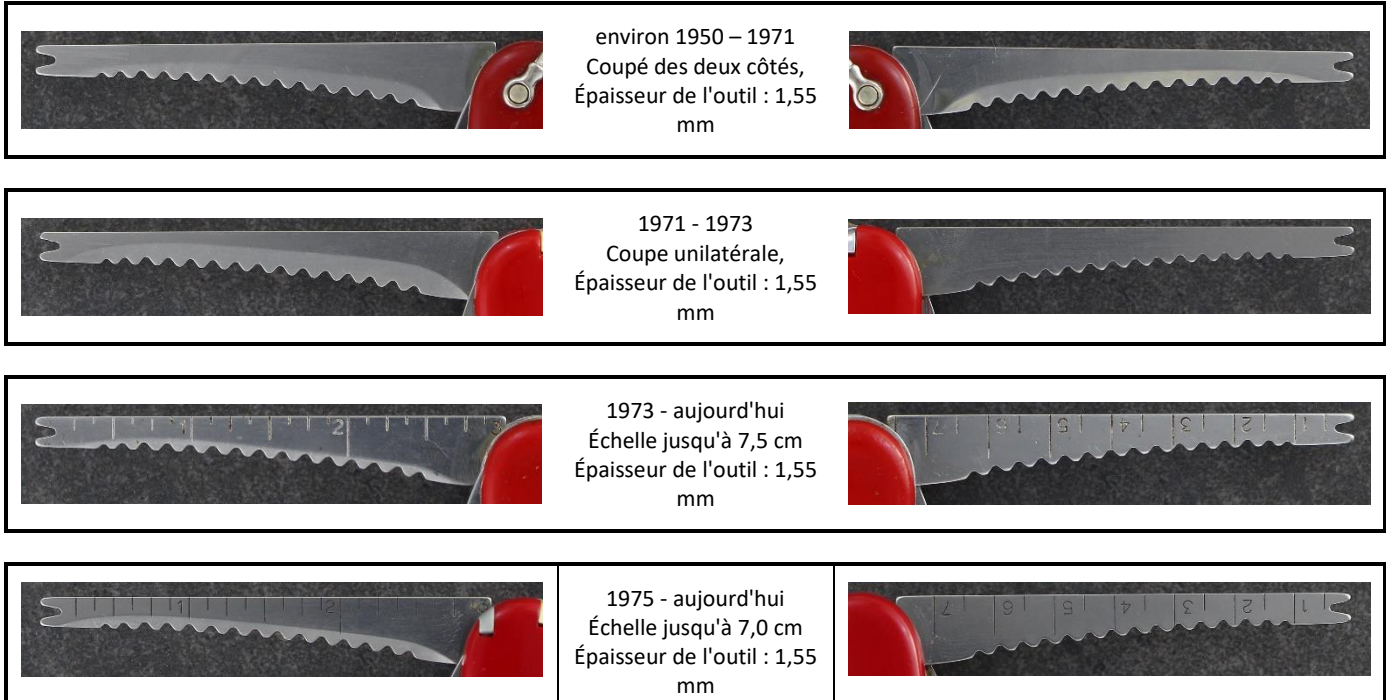
### Cartes de circuits imprimés/intercalaire/rivets

Les circuits imprimés du modèle n° 235 fm sont en aluminium, la couche intermédiaire est en maillechort ou en aluminium.

**Nom commercial** : Pêcheur

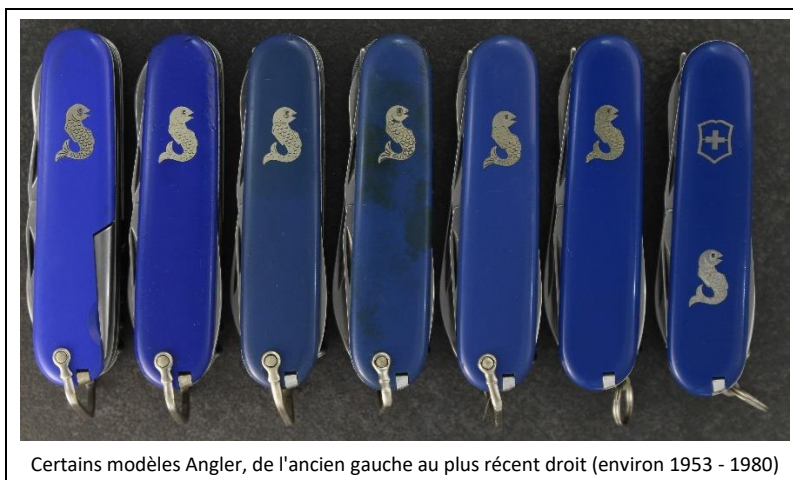
## Écailleur à poisson

L'écailleur à poisson, l'outil le plus important du modèle Angler, a été développé par Victorinox vers 1950 et intégré à ses modèles. Cela a connu diverses évolutions.



## variantes

Au cours du développement, différentes variantes du modèle n° 235 fm ont été créées avec la même configuration d'outils. Celui avec le poinçon externe est très rare car il n'a été réalisé que pendant une courte période. Ensuite, il y a eu différents modèles de ciseaux, différentes petites lames coupantes, différentes incrustations du logo du poisson (maillechort, acier, position du logo), etc. Pour les collectionneurs, c'est bien sûr passionnant d'avoir différentes versions. En général, l'ancien modèle Angler est relativement rare, et les modèles à poignées bleues sont vendus très cher en bon état (de 500 à 1000 CHF).





## Couteau de pêche de Victorinox

Victorinox possédait sa propre catégorie de couteaux de pêche, parmi laquelle figurait le modèle n° 235 fm. Ceux-ci sont mentionnés pour la première fois dans des catalogues et des illustrations vers 1954 (peu après l'introduction de l'écailleur à poisson vers 1950). Voici une publicité.

Le couteau à poisson classique semble avoir été le modèle n° 235 f, également représenté sur la photo. Les autres couteaux de pêche étaient les modèles n° 234 f (très rare ; Spartan avec écailleur à poisson) et n° 135 f (tournevis Philips à la place du tire-bouchon). En 1959, les modèles n° 235 fm, n° 136 f et n° 236 f sont ajoutés aux catalogues. Le modèle n° 136 f disparaît du catalogue en 1964. Plus tard, une distinction est faite entre les couteaux pour la pêche sportive et les couteaux de pêche. Dans plusieurs catalogues, les deux modèles n° 235 fm et n° 236 fm sont mentionnés comme des couteaux de pêche avec la coque bleue caractéristique. En ce qui concerne le modèle n° 236 fm, je suis sceptique quant à son existence aussi précoce. Il s'agit d'un modèle n° 246 fm (Champion) sans la longue lime à ongles. Cela n'avait pas de sens de créer votre propre



### für Sportfischer

235fa           \*\*235fa U  
236fa U       \*135fa U

Fischermesser blau mit "Fisch"-Intarsie  
235fmaU       236fmaU

246ka

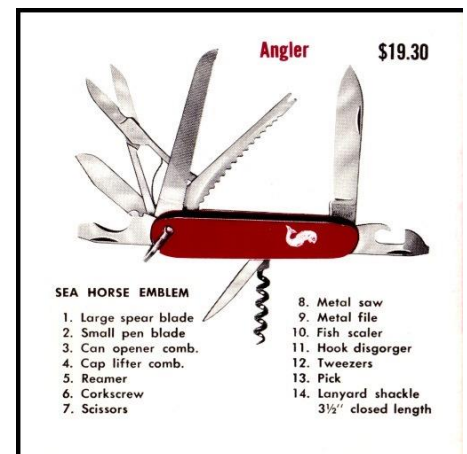
modèle pour cela. De plus, je ne connais aucun des premiers modèles bleus n° 236 fm. Dans les catalogues du début des années 1970, l'Angler n'est représenté qu'avec des bols rouges. Il y avait aussi le modèle dit « Pêcheur », un modèle n° 135 f. Ces deux modèles n° 235 fm et n° 135 f semblent avoir été globalement les plus populaires.

Comme c'était l'habitude chez Victorinox à l'époque, presque toutes les combinaisons qui ne figuraient pas au catalogue pouvaient être commandées individuellement. Il était donc certainement possible d'installer la balance à poignée bleue sur d'autres modèles. On connaît par exemple le modèle n° 234 f avec des écailles à manche bleu.

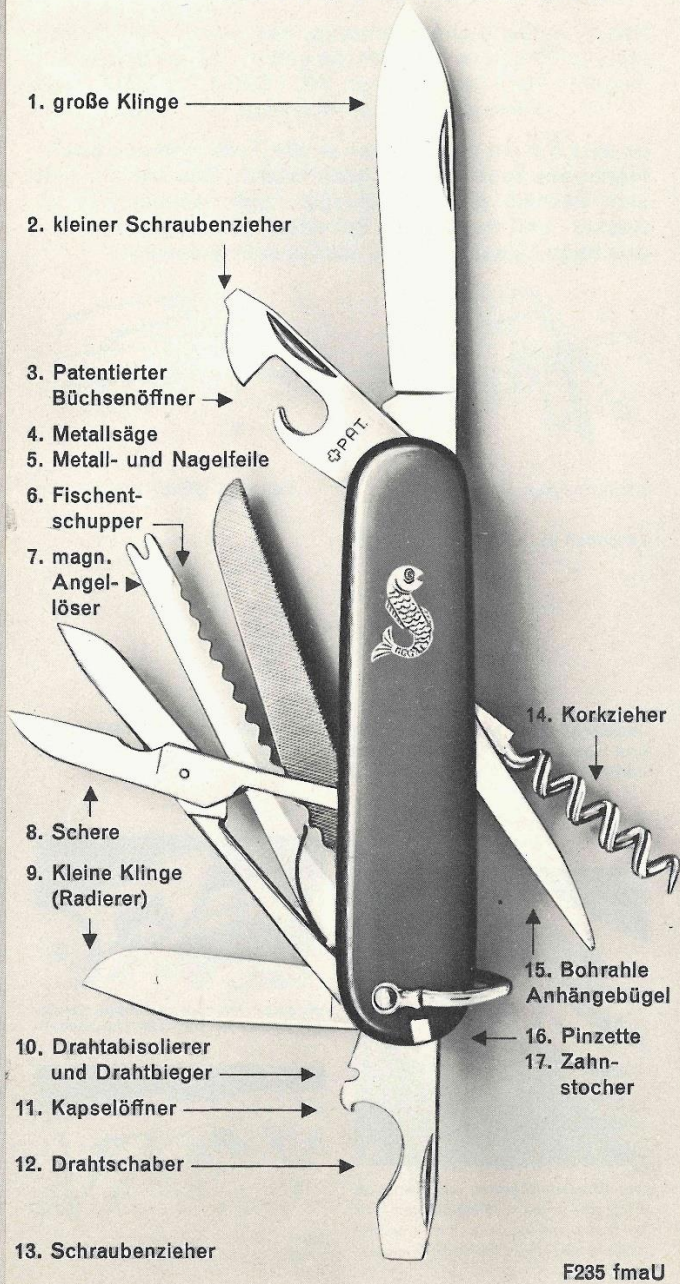


Le modèle n° 235 fm peut être considéré comme un « couteau de pêche » classique. Dans de nombreux articles promotionnels, le modèle n° 235 fm est présenté comme « le couteau de pêche », avec son propre dépliant et sa propre description. Tous les outils individuels et particularités sont également mentionnés et décrits, comme par exemple les ciseaux spéciaux. Même si les ciseaux sont censés avoir ce qu'on appelle dans la publicité

une « mâchoire de serrage », cela n'existe pas dans la réalité, du moins pas comme le montre le dépliant publicitaire. De telles « erreurs » ou « négligences » se sont produites encore et encore, ce qui est tout à fait humain. Dans les photos publicitaires, il peut également arriver que quelqu'un oublie d'ouvrir un outil. Soudain, de nouveaux modèles si méconnus sont apparus. Il est donc toujours conseillé d'examiner différents aspects et de les comparer les uns aux autres.



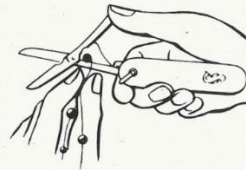
## Das Fischermesser!



## Sportfischer!

Das unentbehrliche Werkzeug, das unzertrennlich und stets griffbereit in Ihre Tasche gehört, ist das solide und elegante Mehrzweckmesser VICTORIA F235 fmaU mit zusätzlicher Holz säge = F236 fmaU

Es wird Sie nie enttäuschen — alle Teile sind aus **hochlegiertem rostfreiem Spezialstahl**. Das Messer läßt sich deshalb mühelos reinigen und waschen; es ist wasser- und tropfenfest. Schweizer Qualitätsarbeit! Ein prächtiges Geschenk und zudem sehr preiswert!



Klemmbacken zum Verbleien



Keil zum Öffnen der Schrote

Erhältlich bei:

Jedermann ist begeistert von unserm patentierten, wirklich leicht und sauber schneidenden Büchsenöffner. Keine verletzten Hände mehr und keine Metallspäne in der Konserve!

Gebrauchsanweisung:



Den Büchsenöffner so ansetzen, daß der Haken unten am Büchsenrand Halt bekommt, und dann durch leichtes Heben des Messergriffes die Schneide in den Deckel drücken.



Wichtig! Mit der Schneide immer ganz nahe am Büchsenrand bleiben.



Nicht tiefer einschneiden als bis zum angebrachten kleinen Schraubenzieher.

Exemples



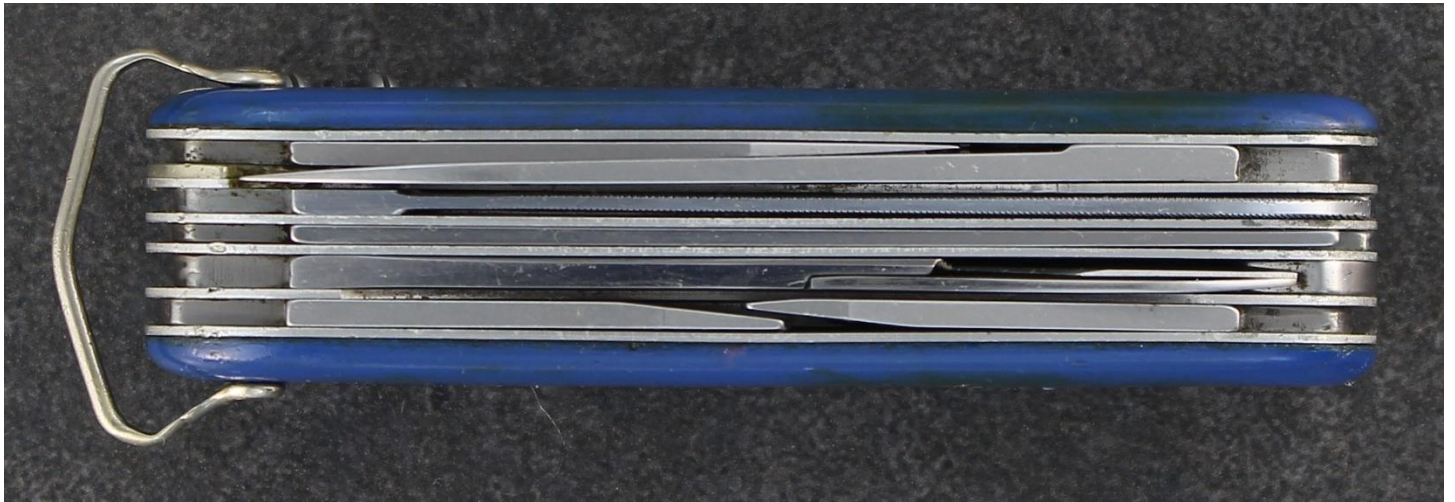
# Elsi-Post

~ 28 ~



# Elsi-Post

~ 29 ~



## Schäppi, Horgen

Jakob Schäppi fonda et construisit une coutellerie à Horgen, au bord du lac de Zurich, en 1860 ou 1861. La première référence date de 1862, lorsque M. Schäppi cherchait un apprenti pour suivre une formation de coutelier. Le nom de sa profession était « forgeron de couteaux et fabricants d'instruments ».

Neue Zuger Zeitung, Band 17, Nummer 14, 5. April 1862

### Lehrlingsgeſuch.

Ein Knabe von rechtſchaffenen Eltern, der gute Zeugniſſe aufzuweiſen und das 16. Altersjahr zurückgelegt hat, kann bei Unterzeichnetem unter günſtigen Bedingungen ſogleich in die Lehre treten. Nähere Auskunſt ertheilt  
**J. Schäppi,**  
Meſſerſchmied und Inſtrumentenmacher  
in Horgen.

### Demande d'apprenti

*Un garçon de parents honnêtes, possédant de bonnes références et ayant atteint l'âge de 16 ans, peut immédiatement commencer un apprentissage chez le soussigné dans des conditions favorables. De plus amples informations sont disponibles auprès de : J. Schäppi, coutelier et fabricant d'instruments à Horgen.*

La publicité suivante de 1886 montre clairement que M. Schäppi fabriquait non seulement des couteaux, mais aussi d'autres ustensiles :

*Pour les menuisiers.*

*Couteau à gorge*

*De toutes tailles et formes, - acier, facile à affûter, fabriqué après envoi d'un modèle en bois exact avec garantie d'une coupe durable*

*J. Schäppi, coutelier Horgen*

*Seules les pierres à aiguiser belges de la meilleure qualité sont recommandées pour acceptation.*

Illustrierte schweizerische Handwerker-Zeitung : unabhängiges Geschäftsblatt der gesamten Meisterschaft aller Handwerke und Gewerbe, Band 2 (1886)

### Für Holzarbeiter.

#### Kehlmesser

in jeder beliebigen Grösse und Façon, — angestählt, leicht schärfbar, verfertigt nach Ein-sendung eines genauen Holz-modells mit Garantie für halt-baren Schnitt

**J. Schäppi,** Messerschmied  
Horgen.

Nur beste Qualität **belgische Abziehsteine** werden zur Ab-nahme bestens empfohlen. (689)

La première inscription au registre du commerce date de 1895. Dès lors, l'entreprise prend officiellement le nom de « J. Schäppi & Söhne ». Les estampilles « Schäppi Horgen » sur les produits datent probablement d'avant 1895 ; Cachet en relief avec la désignation « Schäppi Söhne » d'après 1895.

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio,  
Band 13 (1895)

18. Dezember. Jakob Schäppi, Vater, und Wilhelm und Ernst Schäppi, Söhne, alle von und in Horgen, haben unter der Firma **J. Schäppi & Söhne** in Horgen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. November 1895 ihren Anfang nahm. Fabrikation von Messern und Werkzeugen. Dorf-gasse 13.

*18 décembre. Jakob Schäppi, père, et Wilhelm et Ernst Schäppi, fils, tous originaires et à Horgen, ont conclu une société en nom collectif sous la société J. Schäppi & Söhne à Horgen, qui a débuté le 1er novembre 1895. Fabrication de couteaux et d'outils. Dorf-gasse 13.*

En 1896, la grande exposition nationale suisse a lieu à Genève. Il s'agissait d'un événement majeur, et chacun, quel que soit son rang ou son nom, voulait y exposer et attirer l'attention sur lui-même.

Neue Zürcher Zeitung, Nummer 243, 1. September 1896 Ausgabe 0

## Schweizerische Landesausstellung.

Metallindustrie.

Metallverarbeitung für gewerbliche, landwirtschaftliche und häusliche Zwecke.

A. J. Die zweite Abteilung der „Metallindustrie“ ist zwar vielfach und in vielen Details sehr interessant, aber sie entzieht sich, eben ihrer Mannigfaltigkeit wegen, einer übersichtlichen Beschreibung. Auch bietet sie, weil sie wie bei allen Ausstellungen größtenteils nur von Ausstellern aus der nächsten Umgebung besichtigt ist, durchaus kein Bild dessen, was hierin in der Schweiz geleistet wird. Wir werden uns demgemäß darauf beschränken, die interessantesten Ausstellungen daraus hervorzuheben, es dem Leser anheimlassend, je nach seiner Neigung bei Besichtigung der Gruppe sich bei einer oder der andern Richtung gründlicher zu informieren.

Alle denkbaren Gewerbe bestimmt. Auch M. Schwarz in Winterthur hat eine reiche Kollektion seiner Feilen zusammengestellt. In noch größerer Anzahl als die Feilenbauer haben sich die Messerschmiede eingefunden, darunter solche mit sehr reichen Zerkleinerungsmaschinen, Messerwerkzeugen und Sägen. Ein vollständigstes ist die Witze von G. F. Schneider in Genf ausgestattet mit eleganten und geschmackvoll gearbeiteten Messerschmiedearbeiten. Dann Forestier Freres in Genf, welche beim Eingang in die Gruppe neben ihrer Ausstellung fabrizieren. Auch Joh. Grieshaber von Schaffhausen und J. Schäppi u. Sohn in Horgen haben schön ausgestellt. Aug. Knecht in Hinwil bringt in einer kleinen Witze eine Zusammenstellung sehr korrekt ausgeführter Holzbohrer. Aus Luzern hat sich G. Dacher, welcher dort eine Diamantschleiferei betreibt, mit Diamantwerkzeugen für Glaser, zum Abreiben von Papierwalzen u. s. w. als Vertreter dieses besondern Gewerbes eingefunden. Weglinger u. Cie. in Sombredifon stellen ihre großen Sägebänder für Gattermägen und Birkularmägen aus. Mit ihren für Feinmechaniker berechneten kleinen Schrauben und Schneidzeugen sind S. Delamure u. Fils und J. Martin Fils aus Genf hervorzuheben, ebenso J. de Mas in Vevey mit seinem Universalschraubenschlüssel. Ueberhaupt ist an Werkzeugen und Geräten aller Art, auch an solchen für Holzverarbeitung, eine namhafte Zahl Aussteller mit zum Teil recht beachtenswerten Ausstellungsobjekten in dieser Gruppe vereinigt.

Neue Zürcher Zeitung, Nummer 68, 9. März 1900

## Kleine Mitteilungen.

— (Korresp.) In Horgen starb Messerschmied Schäppi, der Typus eines echten, tüchtigen Handwerkers, welcher aus bescheidenen Anfängen sich durch rastlose Thätigkeit und Einsicht zum angesehenen Industriellen emporgearbeitet hat. Seinen zwei Söhnen gab er eine tüchtige Erziehung, und nachdem er sie in seinen Beruf eingeführt hatte, schickte er sie in die weite Fremde. Den neuen Ideen, die da gesammelt wurden, war der alte Meister zugänglich; neue Gebiete wurden in die Werkstatt eingeführt, so die Fabrikation von Utensilien für die Seidenindustrie und façonierte Schneidwerkzeuge für den maschinellen Betrieb in Möbel-, Rahmen- und Fensterfabriken. Der Erfolg blieb nicht aus: An der kantonalen Gewerbeausstellung in Zürich wurden die Produkte mit der Ehrenmeldung, an der Landesausstellung zu Genf mit der goldenen Medaille belobt.

Parmi les couteliers suisses, seuls quatre fabricants ont été mentionnés dans un article de la Neue Zürcher Zeitung. Outre « Schäppi & Sohn », il s'agissait des sociétés CF Schneider de Genève, Forestier de Genève et Joh. Grieshaber de Schaffhouse. Cela montre que l'entreprise « Schäppi » de Horgen s'est déjà fait un nom au cours de ses 15 années d'existence. L'entreprise a même reçu une « médaille d'or » à l'exposition nationale, la plus haute distinction décernée. Ces récompenses étaient très importantes à l'époque et ornaient tous les catalogues et brochures publicitaires.

Exposition nationale suisse

Industrie métallurgique

...les couteliers sont arrivés encore plus nombreux que les tailleurs de limes, y compris ceux avec des couverts très riches, de beaux couteaux de poche, des rasoirs et des ciseaux. ...

Joh Grieshaber de Schaffhouse et J. Schäppi et fils de Horgen ont également magnifiquement exposé...

Un article de 1900 montrait que l'entreprise Schäppi était très innovante. Jakob Schäppi était fort à l'époque, mais il a laissé à ses fils une entreprise innovante et bien positionnée, qui s'est rapidement spécialisée dans d'autres domaines que la production de couteaux.

Petits messages.

Le coutelier Schäppi est mort à Horgen, le type d'artisan véritable et compétent qui, après des débuts modestes, est devenu un industriel respecté grâce à une activité incessante et une perspicacité. Il donne une bonne éducation à ses deux fils et, après les avoir initiés à son métier, il les envoie à l'étranger. Le vieux maître était accessible aux idées nouvelles qui y étaient rassemblées; De nouveaux domaines ont été introduits dans l'atelier, comme la fabrication d'ustensiles pour le fonctionnement mécanique dans les usines de meubles, de cadres et de fenêtres. Le succès n'a pas été manqué: les produits ont reçu une médaille d'honneur à l'exposition cantonale de Zurich et une médaille d'or à l'exposition nationale de Genève.

Le fait que les fils aient repris l'entreprise a été révélé dans un communiqué paru dans le Journal officiel du commerce de la même année.

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio, Band 18 (1900)

5. April. Die Firma **J. Schächli & Söhne** in Horgen (S. H. A. B. Nr. 313 vom 21. Dezember 1895, pag. 1310) — Gesellschafter: Jakob Schächli, Vater, Wilhelm und Ernst Schächli, Söhne — ist infolge Hinschiedes des erstern und daheriger Auflösung dieser Kollektivgesellschaft erloschen. Wilhelm Schächli und Ernst Schächli, beide von und in Horgen (bisherige Gesellschafter), haben unter der Firma **J. Schächli Söhne** in Horgen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 24. März 1900 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «J. Schächli & Söhne» übernimmt. Mech. Messer- und Werkzeugschmiede. An der Dorfgasse.

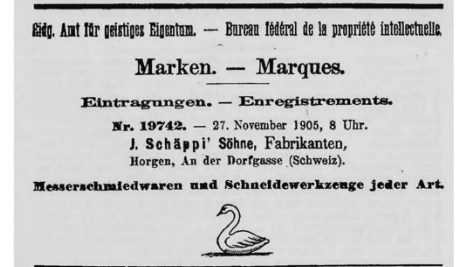
*Schächli & Söhne» prend le relais. Mech. Forge à couteaux et à outils. Dans la rue du village.*

5 avril. La société **J. Schächli & Söhne** à Horgen du 21 décembre 1895 - associés : Jakob Schächli, père, Wilhelm et Ernst Schächli, fils - a expiré à la suite du décès du premier et donc de la dissolution de cette société en nom collectif.

*Wilhelm Schächli et Ernst Schächli, tous deux de et à Horgen (anciens associés), ont conclu une société en nom collectif sous la société J. Schächli Söhne à Horgen, qui a débuté le 24 mars 1900 et a incorporé l'actif et le passif de la société défunte « J. Schächli & Söhne».*

Une marque a été enregistrée pour la première fois en 1905. C'était un cygne qui regardait de côté. Ce symbole était également les armoiries de la commune de Horgen, où était basée l'entreprise. Mais ce symbole remonte bien plus tôt, au moins depuis 1486.

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio, Band 23 (1905)



Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio, Band 23 (1905)

Kl. 76, Nr. 31619. 17. Oktober 1904, 7 Uhr p. — Säge. — **J. Schächli Söhne, Horgen (Schweiz).** Vertreter: E. Blum & Co., Zürich.

La même année, l'entreprise a breveté une scie portant le numéro d'enregistrement 31619. Le brevet a permis de changer et de réparer la lame de scie rapidement et facilement.

Säge  
CH31619A • 1905-05-15 •  
SCHAEPLI SOEHNE [CH]  
Früheste Priorität: 1904-10-17 • Früheste Veröffentlichung: 1905-05-15



Patent Nr. 31619 17. Oktober 1904, 7 Uhr p. Klasse 76  
J. SCHÄPLI Söhne, in Horgen (Schweiz).  
Säge.

Gegenstand vorliegender Erfindung ist eine Säge, deren Sägeblatt an seinen beiden Enden mittels Kesseln in einem Biegel gelagert und von einem Längszug dröhbar ist. Bei demselben sind die Kesselschalen nach derselben Seite gerichtet, zum Zweck, durch Zug an einem der Kesselschalen beidseitig in ihre Lager pressen und so auch einen Handgriff feststellen zu können.

In anologer Zeichnung ist die Säge in zwei beispieleweiser Ausführungsformen dargestellt und zeigen:

Fig. 1 und 2 Ansichten der beiden Ausführungsformen der Säge mit teilweise Schnitt.

Fig. 2 einen Schnitt nach A B der Fig. 1.  
Fig. 4 einen Schnitt nach C D der Fig. 2.  
Bei beiden Ausführungsformen an seinen beiden Enden mit gleichgerichteten kegelförmigen Zapfen e (Kesseln) verbunden und sind die Zapfen auf beiden der Kesselschalen in dem Biegel a entsprechend angebracht.

Beim Ausführungsbeispiel nach Fig. 1 und 2 ist an dem Handgriff f ein schiefelagerter Kessel e ein Schraubenbolzen g befestigt, auf dem sich eine Mutter h befindet. Auf dem Schraubenbolzen g sitzt lose ein Ring i, der

in die vollengegrabenen Stöpfung, in welcher er in einer Nut des Griffes liegt, drückt der Kessel e an dem Schraubenbolzen g und damit den Bolzen a herunter, nicht somit die beiden Kesselschalen e gleichzeitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Durch Verstellen der Schraube a (Fig. 3), bzw. der Mutter h (Fig. 1) kann die Spannung geregelt werden.

Patent-Ansprüche:  
1. Säge, deren Sägeblatt an seinen beiden Enden mittels Kesseln in einem Biegel gelagert und von einem Längszug dröhbar ist, gekennzeichnet dadurch, daß die

durch die Führung seines Stiles h in einer Ausbohrung des Biegels a gegen Drehung gesichert ist, so daß er sich nur in Richtung des Schraubenbolzens g bewegen kann. An diesem Ring i ist ein seitliche Röhre der gelochten Exzenterhebel i drehbar angeordnet. Bei Umlegen des Hebels i aus der punktierten Stellung der Fig. 1 in die ausgezogene, drückt derselbe mit seinen beiden seitlichen Exzenteren an dem Ring i von der Ober- oder untere Seite, so daß sich die beiden Kesselschalen e gleichzeitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Die Feststellvorrichtung ist beim zweiten Ausführungsbeispiel in dem Griff f vorliegt, wie dies die Fig. 3 und 4 zeigen.

Bei dieser Ausführungsform ist der eine Kessel e in einem Bolzen a verriegelt, welcher durchbohren ist und in den Griff f einsteckt. Eine von außen dröhbare Stöckelbohle e ist in dem als Mutter ausgebildeten Teil des Bolzens a eingeklemmt und ragt mit ihrem oberen Ende in die Durchbohrung des Bolzens a hinein. Der Exzenterhebel i ist mit einem im Griff f festgelegten Stöckel p drehbar. Bei Drehung des Hebels i aus der strichpunktierten

Kesseln beide nach derselben Seite gerichtet sind, zum Zweck, durch Zug an einem der Kesselschalen beidseitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Durch Verstellen der Schraube a (Fig. 3), bzw. der Mutter h (Fig. 1) kann die Spannung geregelt werden.

Patent-Ansprüche:  
1. Säge, deren Sägeblatt an seinen beiden Enden mittels Kesseln in einem Biegel gelagert und von einem Längszug dröhbar ist, gekennzeichnet dadurch, daß die

durch die Führung seines Stiles h in einer Ausbohrung des Biegels a gegen Drehung gesichert ist, so daß er sich nur in Richtung des Schraubenbolzens g bewegen kann. An diesem Ring i ist ein seitliche Röhre der gelochten Exzenterhebel i drehbar angeordnet. Bei Umlegen des Hebels i aus der punktierten Stellung der Fig. 1 in die ausgezogene, drückt derselbe mit seinen beiden seitlichen Exzenteren an dem Ring i von der Ober- oder untere Seite, so daß sich die beiden Kesselschalen e gleichzeitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Die Feststellvorrichtung ist beim zweiten Ausführungsbeispiel in dem Griff f vorliegt, wie dies die Fig. 3 und 4 zeigen.

Bei dieser Ausführungsform ist der eine Kessel e in einem Bolzen a verriegelt, welcher durchbohren ist und in den Griff f einsteckt. Eine von außen dröhbare Stöckelbohle e ist in dem als Mutter ausgebildeten Teil des Bolzens a eingeklemmt und ragt mit ihrem oberen Ende in die Durchbohrung des Bolzens a hinein. Der Exzenterhebel i ist mit einem im Griff f festgelegten Stöckel p drehbar. Bei Drehung des Hebels i aus der strichpunktierten

Kesseln beide nach derselben Seite gerichtet sind, zum Zweck, durch Zug an einem der Kesselschalen beidseitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Durch Verstellen der Schraube a (Fig. 3), bzw. der Mutter h (Fig. 1) kann die Spannung geregelt werden.

Patent-Ansprüche:  
1. Säge, deren Sägeblatt an seinen beiden Enden mittels Kesseln in einem Biegel gelagert und von einem Längszug dröhbar ist, gekennzeichnet dadurch, daß die

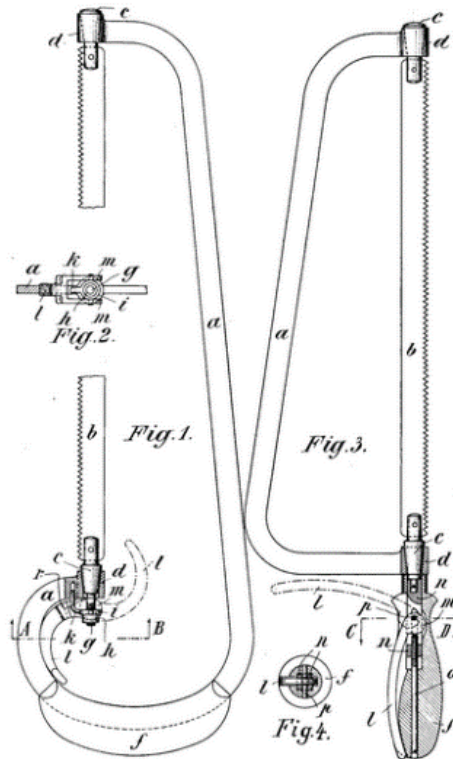
durch die Führung seines Stiles h in einer Ausbohrung des Biegels a gegen Drehung gesichert ist, so daß er sich nur in Richtung des Schraubenbolzens g bewegen kann. An diesem Ring i ist ein seitliche Röhre der gelochten Exzenterhebel i drehbar angeordnet. Bei Umlegen des Hebels i aus der punktierten Stellung der Fig. 1 in die ausgezogene, drückt derselbe mit seinen beiden seitlichen Exzenteren an dem Ring i von der Ober- oder untere Seite, so daß sich die beiden Kesselschalen e gleichzeitig in ihre Lager d hinein, spannt damit das Sägeblatt f und stellt es fest.

Die Feststellvorrichtung ist beim zweiten Ausführungsbeispiel in dem Griff f vorliegt, wie dies die Fig. 3 und 4 zeigen.

Bei dieser Ausführungsform ist der eine Kessel e in einem Bolzen a verriegelt, welcher durchbohren ist und in den Griff f einsteckt. Eine von außen dröhbare Stöckelbohle e ist in dem als Mutter ausgebildeten Teil des Bolzens a eingeklemmt und ragt mit ihrem oberen Ende in die Durchbohrung des Bolzens a hinein. Der Exzenterhebel i ist mit einem im Griff f festgelegten Stöckel p drehbar. Bei Drehung des Hebels i aus der strichpunktierten

J. Schächli Söhne.

Patent Nr. 31619.  
1 Blatt.





En 1908, le journal affilié au syndicat SMUV de l'Association suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie écrit un article sur l'entreprise Schächpi, qui s'opposait manifestement au syndicat et interdisait aux travailleurs d'y adhérer.

SMUV-Zeitung, Band 7, Nummer 7, 15. Februar 1908

— **Horgen.** Den Herren Schächpi, Söhne, Messerschmiede, scheint die hiesige Metallarbeiter-Gewerkschaft nicht zu behagen, denn diese freien Tellensöhne entblöden sich nicht, mit den Arbeitern Verträge abzuschliessen, nach denen es dem Arbeiter verwehrt ist, seiner Gewerkschaft anzugehören. Einen Beweis dafür erblicken wir in folgendem uns zugestellten Schreiben:

Horgen, den 5. Januar 1908.

Tit. Herr Vorstand!

Gestatte mir, Ihnen mitzuteilen, dass ich gezwungen bin, laut Vertrag mit den Herren Schächpi, Söhne, vom 1. Januar an aus dem Verband auszutreten.

Achtungsvollst

Wilh. Rättich, Messerschmied.

*Anmerkung der Red.* Es müsste nun doch vorerst festgestellt werden, ob der Rättich die Wahrheit sagt oder ob das vorgebrachte Argument bloss eine faule Ausrede ist. Wer sich sein Selbstbestimmungsrecht so wegstehlen lässt, wie nach vorstehendem Brief der Rättich, verdient unsere Anerkennung so wenig wie die Herren Schächpi, wenn sie durch Vertrag dem Arbeiter gesetzlich garantierte Rechte wegstibitzen.

*Horgen. M. Schächpi, fils et couteliers, ne semblent pas apprécier le syndicat local des métallurgistes, car ces Tellensons libres n'hésitent pas à conclure des contrats avec les ouvriers, selon lesquels l'ouvrier n'est pas autorisé à adhérer à un syndicat. Nous en voyons la preuve dans la lettre suivante qui nous est adressée :*

*Horgen, 5 janvier 1908*

*Ti. Monsieur le Conseil d'Administration !*

*Permettez-moi de vous informer que, conformément au contrat avec MM. Schächpi, Söhne, je suis contraint de démissionner de l'association à partir du 1er janvier.*

*Avec respect.*

*Wilh. Rättich, coutelier.*

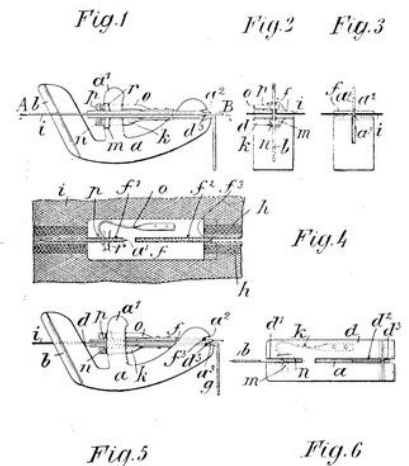
*Note de l'éditeur. Il faudrait maintenant déterminer d'abord si le rat dit la vérité ou si l'argument avancé n'est qu'une excuse paresseuse. Quiconque permet que son droit à l'autodétermination soit volé, comme Rättich l'a fait dans la lettre ci-dessus, mérite notre reconnaissance aussi peu que M. Schächpi lorsqu'il vole aux travailleurs des droits légalement garantis par le biais d'un contrat.*

En 1909, la société Schächpi Söhne fait breveter un nouveau développement. Il s'agit d'un appareil permettant de découper plusieurs pièces tissées les unes à côté des autres.

Bien que j'aie lu le fascicule du brevet, je comprends à peine de quoi il s'agit. Pour moi, cela montre qu'il s'agit d'un sujet complexe et d'une difficulté évidente dans l'industrie, pour laquelle l'entreprise avait une solution toute prête et était si innovante qu'elle a même réussi à obtenir un brevet. On peut supposer que dans ce cas, l'industrie textile s'est spécifiquement adressée à l'entreprise pour rechercher une solution à un problème, que l'entreprise a ensuite proposée.

J. Schächpi Söhne.

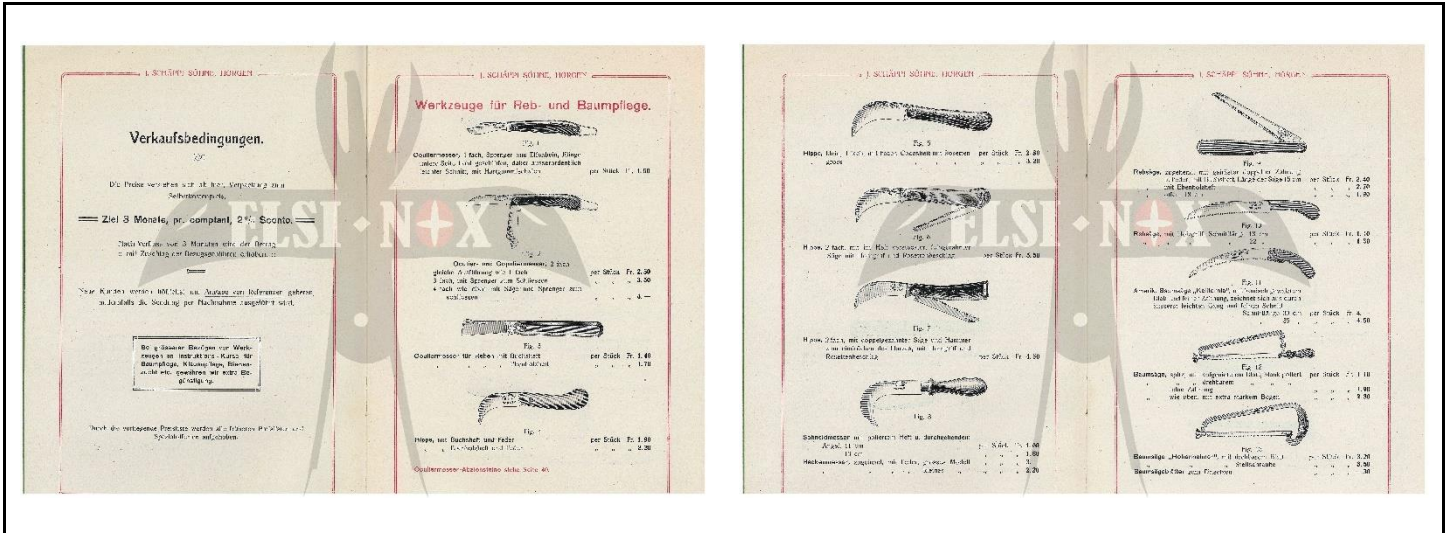
Patent Nr. 42497.  
1 Blatt.



Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio,  
Band 27 (1909)

Kl. 24 f, Nr. 42497. 2. Juli 1908, 7¼ Uhr p. — Apparat zum Auseinanderschneiden mehrerer nebeneinander gewobener Stücke. — **J. Schächpi** Söhne, Horgen (Schweiz). Vertreter: E. Blum & Co., Zürich.

Un catalogue de J. Schäppi Söhne, Horgen, est connu depuis 1909. Cela indique clairement pour quels différents groupes professionnels l'entreprise a développé et fabriqué des produits. Sur plus de 45 pages, les couteaux pliants n'apparaissent que sur 2 pages seulement. <https://elsinox.com/Swiss-Pocket-Knives-Schweizer-Armenmesser/RS/SCHAEPI-Horgen/>

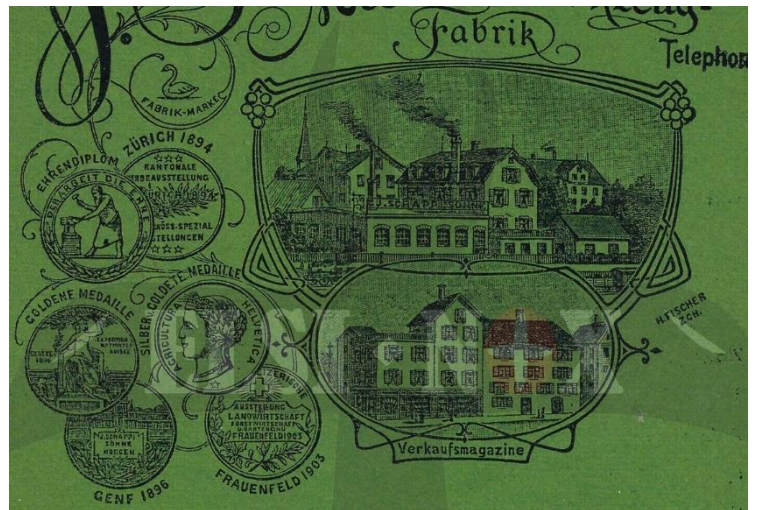


Schäppi & Söhne fabrique des produits dans les segments suivants :

- Entretien de la vigne et des arbres
- sylviculture
- Élevage laitier
- Soins des sabots
- Moyens coercitifs
- Instruments vétérinaires
- Instruments de castration

L'entreprise vendait également des produits tiers, notamment des ciseaux pour chevaux et des tondeuses à gazon.

Selon la couverture du catalogue, l'entreprise disposait à l'époque d'un atelier de production plus grand et d'un magazine de vente distinct.



Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio.  
Band 38 (1920)

Kl. 79 I, Nr. 88009. 22. Mai 1920, 8 Uhr p. — Säge. — J. Schächpi Söhne, Messer- und Werkzeugfabrik, Horgen (Schweiz). Vertreter: Fritz Isler, Zürich.

En 1920, un autre brevet de la société Schächpi fut déposé, toujours pour une scie.

Säge.  
CH88009A • 1921-01-17 •  
SCHAEPPI SOEHNE J [CH]

SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT



## PATENTSCHRIFT

Veröffentlicht am 17. Januar 1921

Nr. 88009 (Gesuch eingereicht: 22. Mai 1920, 20 Uhr.) Klasse 79 I

### HAUPTPATENT

J. SCHÄPPI Söhne, Horgen (Schweiz).

#### Säge.

Die den Gegenstand vorliegender Erfindung bildende Säge ist in beiliegender Zeichnung in einer beispielsweise Ausführungsform schematisch dargestellt, und zwar zeigt:

Fig. 1 eine Seitenansicht der Säge;

Fig. 2 zeigt die Einstellvorrichtung des Sägeblattes in größerem Maßstabe, zum Teil im Schnitte;

Fig. 3 ist ein Querschnitt dazu.

Ein Sägeblatt 1 ist an seinen Enden je mit einem Konus 2, 3 verbunden. Die Konusse 2, 3 sind gleichgerichtet, um ihre Längsaxe drehbar und sitzen in entsprechenden Aussparungen eines mit Handgriff 5 versehenen Bügels 4. Konus 3 ist mit einem nach unten ragenden Bolzen 6 versehen, der einen Schlitz 12 besitzt und im Schlitz einen zweiarmigen Exzenterhebel 7 trägt. Hebel 7 ist drehbar auf einem Querschlitz 8. Zwischen dem oberen Ende des Hebels 7 und dem Auge 9 des Bügels 4 ist eine geschlitzte, federnde Scheibe 10 vorgesehen. Die Scheibe 10 besitzt einen Steg 11, der durch den Schlitz 12 geführt ist, und der auf dem Hebel 7 aufruhrt. Die Teile 13, 14 der Scheibe 10 sind nach oben gebogen und liegen gegen

das Auge 9 des Bügels 4 an. Wird der Hebel 7 aus der in Fig. 3 gezeigten Lage in die Lage nach Fig. 1 umgelegt, so wird das Blatt 1 im Bügel 4 festgelegt, wobei die Scheibe 10, die als Feder wirkt, gespannt wird und ein Festsitzen des Blattes 1 sichert.

#### PATENTANSPRUCH:

Säge, deren Sägeblatt an seinen beiden Enden mittelst Konussen in einem Bügel drehbar gelagert ist, wobei zum Festlegen der Konusse und damit des Sägeblattes im Bügel ein Exzenterhebel vorgesehen ist, dadurch gekennzeichnet, daß zwischen Exzenterhebel und Bügel eine Feder vorgesehen ist.

#### UNTERANSPRUCHE:

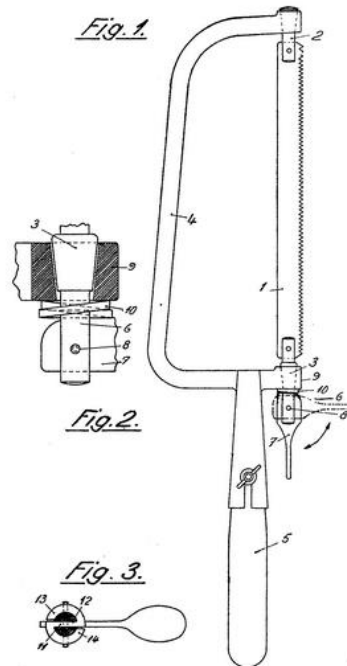
1. Säge nach Patentanspruch, dadurch gekennzeichnet, daß als Feder eine geschlitzte, mit Steg versehene Scheibe vorgesehen ist.
2. Säge nach Patentanspruch und Unteranspruch 1, wie in der Zeichnung dargestellt und in bezug darauf beschrieben.

J. SCHÄPPI Söhne.

Vertreter: Fritz ISLER, Zürich.

J. Schächpi Söhne

Patent Nr. 88009  
1 Blatt



Cette scie représentait un développement ultérieur de la scie précédemment en instance de brevet.

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio.  
Band 40 (1922)

2 ans plus tard, la société Schächpi & Söhne inscrit 2 marques au registre du commerce. Il y avait d'une part le nom « Le Couteau Economique Suisse » adopté par l'entreprise Dür à Herzogenbuchsee, appliqué aux couteaux d'office, et le nom « Blitz », également pour les couteaux d'office et les épilateurs.

Nr. 52924. — 28. Oktober 1922, 8 Uhr.

J. Schächpi Söhne, Fabrikation,  
Horgen (Schweiz).

Schälmesser.

### LE COUTEAU ÉCONOMIQUE SUISSE

(Uebertragung mit Gebrauchsausdehnung der Nr. 46782 von Hans Dür, Herzogenbuchsee).

Nr. 52925. — 28. Oktober 1922, 8 Uhr.

J. Schächpi Söhne, Fabrikation,  
Horgen (Schweiz).

Schälmesser und Schälmaschinen.

## Blitz

Neue Zürcher Zeitung, Nummer 1388, 18. September 1924 Ausgabe 03

**Schweizerischer Messerschmiedemeisterverband.**  
 Am 6., 7. und 8. September hielt der Verband in Burgdorf seine gutbesuchte 34. Jahresversammlung ab. Am Samstagabend erledigte die Einkaufsgenossenschaft des Verbandes ihre Geschäfte. Am 8. Sept. morgens trat die Jahreshauptversammlung zusammen, die den Verbandsvorstand mit Messerschmied Klöbli in Burgdorf als Präsident bestätigte. Jahresbericht und Jahresrechnung wurden genehmigt und ein Bericht von J. Diener von der Geschäftsstelle des Verbandes in Winterthur über das Einfuhrwesen angehört. Die Versammlung war der Meinung, daß von einem Abbau der Einfuhrbeschränkungen noch nicht die Rede sein kann, weil Deutschland mit seinen viel niedrigeren Arbeitslöhnen immer noch billiger produzieren kann als wir. Dem Bericht von Wilhelm Schäppi in Horgen war zu entnehmen, daß die Vorschläge der Zolltarifkommission des Verbandes von der nationalrätlichen Kommission akzeptiert worden sind. Das Haupttraktandum bildete die Behandlung des Lehrlingswesens. Der Verband ist gewillt, dieses für die ganze Schweiz im Messerschmiedegewerbe auf einheitliche Grundlagen zu stellen, allseitig auszubauen und die fachliche Ausbildung der heranwachsenden Generation mit aller Sorgfalt auszugestalten. Es wird ein Leitfaden für die Hand der Lehrlinge zur Vorbereitung auf die Lehrlingsprüfung ausgearbeitet (von Ernst Schäppi, Messerschmied, Horgen). An die Lehrlingsprüfungen ernannt der Verband zu den gesetzlichen kantonalen Experten noch besondere Verbandsexperten. Am Sonntagnachmittag wurde eine Autofahrt ins Emmental ausgeführt, am Montag die kantonalberni- sche Ausstellung besichtigt.

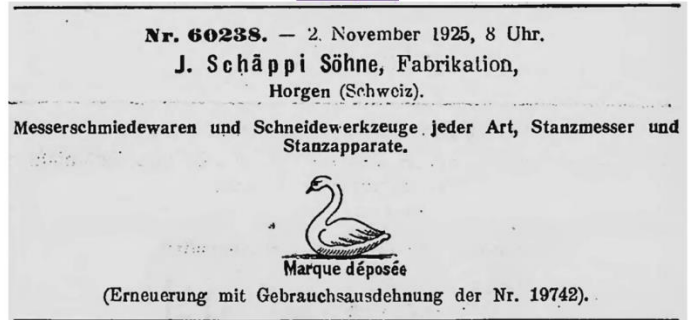
Un article de 1924 montre que les frères Wilhelm et Ernst Schäppi étaient également actifs au-delà de la simple coutellerie : tous deux étaient membres actifs de l'Association suisse des maîtres couteliers.

*Association suisse des maîtres couteliers.*

*... L'Assemblée a estimé qu'il ne pouvait être question de réduire les restrictions à l'importation, car l'Allemagne, avec ses salaires bien inférieurs, peut encore produire à moindre coût que nous. Le rapport de Wilhelm Schäppi à Horgen montre que les propositions de la commission du tarif douanier de l'association ont été acceptées par la commission du Conseil national. Le principal point à l'ordre du jour était la négociation du système d'apprentissage. L'association souhaite uniformiser cette base pour l'ensemble de la branche suisse de la coutellerie, l'étendre à tous les niveaux et concevoir avec soin la formation professionnelle de la génération montante. Un guide est en cours d'élaboration pour que les apprentis se préparent à l'examen d'apprentissage (par Ernst Schäppi, coutelier, Horgen). ...*

[Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio, Band 43 \(1925\)](#)

Le 2  
novembre



1925, le logo de la société J. Schäppi Söhne est renouvelé.

Neue Zürcher Zeitung, Nummer 1137, 24. Juni 1934 Ausgabe 02

## Kantone Zürich

**Horgen, 22. Juni.** ☞ An der Generalversammlung der Freisinnigen Partei erstattete Präsident Fritz Stäger einen nach Form und Inhalt ausgezeichneten Bericht über das politisch ereignisreiche verfloßene Jahr. Der ganze Vorstand trat zurück aus der Ueberzeugung heraus, daß von nun an ein von den Jungen bestimmter Kurs eingehalten werden müsse. Als Präsident wurde Ernst Schäppi-Suter, Messerschmied, gewählt.

Cantons  
Zurich

*Horgen, le 22 juin. Lors de l'assemblée générale du Parti libéral, le président Fritz Stäger a présenté un rapport sur l'année politiquement mouvementée écoulée, excellent dans la forme et dans le contenu. L'ensemble du conseil d'administration a démissionné, convaincu qu'il fallait désormais respecter une ligne de conduite déterminée par les garçons. Ernst Schäppi-Suter, coutelier, a été élu président*

Wilhelm Schächli, l'un des fils du fondateur de l'entreprise, décède en 1934. L'entreprise prend alors le nom de « Ernst Schächli ».

*Usine de couteaux et d'outils. - 16 octobre. La société Ernst Schächli, autrefois. La société J. Schächli Söhne, à Horgen, fabrique de couteaux et d'outils, a disparu en raison du décès du propriétaire et du transfert du patrimoine de l'entreprise à la nouvelle entreprise « Ernst Schächli » à Horgen.*

*Le propriétaire de l'entreprise Ernst Schächli, à Horgen, est Ernst Schächli, de et à Horgen. Cette société reprend les actifs et passifs de la défunte société « Ernst Schächli, anciennement. J. Schächli Söhne » à Horgen. La société donne procuration individuelle à Mme Berta Schächli-Schächli, depuis et à Horgen. Usine de couteaux et d'outils. Dans la rue du village.*

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio.  
Band 52 (1934)

Messer- und Werkzeugfabrik. — 16. Oktober. Die Firma Ernst Schächli, vorm. J. Schächli Söhne, in Horgen (S. H. A. B. Nr. 153 vom 4. Juli 1934, Seite 1844), Messer- und Werkzeugfabrik, ist infolge Todes des Inhabers und Ueberganges des Geschäftes in Aktiven und Passiven auf die neue Firma « Ernst Schächli », in Horgen, erloschen.

Inhaber der Firma Ernst Schächli, in Horgen, ist Ernst Schächli, von und in Horgen. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma « Ernst Schächli, vorm. J. Schächli Söhne », in Horgen. Die Firma erteilt Einzelprokura an Frau Berta Schächli-Schächli, von und in Horgen. Messer- und Werkzeugfabrik. An der Dorfstrasse.

Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio Band 61 (1943)



## *Ernst Schächli, fabrique de couteaux et d'outils, Horgen*

*L'entreprise Ernst Schächli, Messer- und Werkzeugfabrik, Horgen, une entreprise dirigée par trois générations depuis 1860, est restée une petite entreprise malgré toutes les adaptations aux améliorations techniques de la production. La nature particulière de l'entreprise, dans laquelle le travail manuel occupe encore une place importante, nécessite que le propriétaire s'implique lui-même en tant que coutelier expérimenté, supervisant les divers travaux. Une variété de couteaux et d'outils, notamment destinés à l'industrie des arts graphiques, mais aussi à diverses autres industries, quittent cette entreprise année après année. L'entreprise Ernst Schächli fabrique depuis de nombreuses années des couteaux pour machines à découper le papier, des couteaux pour ciseaux à carton, des couteaux circulaires, des cisailles à ferblantier, bref tous types de couteaux techniques pour toutes les industries. Les clients suisses sont ainsi devenus*

*indépendants de l'étranger. Vous savez que des produits de première qualité sont fabriqués à Horgen et répondent à toutes les exigences.*

Cet article montre une fois de plus que l'entreprise Ernst Schächli était très large dans sa production. En conséquence, contrairement à d'autres petites entreprises de coutellerie, elle a réussi à continuer à réussir en affaires. Après cet article, les choses sont restées longtemps calmes autour de l'entreprise Schächli.

En 1955, un autre logo fut inscrit au registre du commerce.

Dans la période qui a suivi, les choses sont devenues relativement calmes au sein de l'entreprise. Dans les années 1960, l'usine déménage dans la Tödistrasse à Horgen et le fils d'Ernst Schächli, Hansjürg, reprend progressivement l'entreprise. Le 150e anniversaire a été célébré en 2011. Dans ce contexte, un article de journal revient sur la longue et fructueuse période de l'entreprise.

Nr. 159055. Hinterlegungsdatum: 7. Dezember 1955, 18 Uhr.  
Ernst Schächli & Co., Dorfstrasse, Horgen (Zürich, Schweiz).  
Fabrik- und Handelsmarke.

Technische Messer sowie Schneid- und Stanzwerkzeuge jeder Art.



Dans ce contexte, un article de journal revient sur la longue et fructueuse période de l'entreprise.

## Ernst Schächli & Co. AG: 150 Jahre auf Messer spezialisiert

### Schweizer MaschinenMarkt

<https://www.maschinenmarkt.ch/ernst-schaeppi-co-a->

21.11.2011

Firmenjubiläum

## Ernst Schächli & Co. AG: 150 Jahre auf Messer spezialisiert

21.11.2011 | Autor / Redakteur: Rolf Dorner, Fachjournalist BR/SFJ / [lic.rer.publ.Susanne.Reinshagen](mailto:lic.rer.publ.Susanne.Reinshagen) | 

>> Nach Wanderjahren in Frankreich gründete Jakob Schächli 1861 in Horgen eine Mechanische Werkstatt und Messerschmiede. Zunächst produzierte er für die ansässige Textil- und Seidenindustrie vor allem Einziehhaken und Forcen. Dann spezialisierte sich Schächli schrittweise auf die Herstellung von Taschen-, Küchen- und Tafelmesser, chirurgische Instrumente sowie Werkzeuge für Landwirtschaft, Reb- und Gartenbau.



Ernst Schächli, Vb-Präsident (li.) und Hansjörg E. Schächli, Geschäftsführer. (Bild: Dorner)

1910 war ein Meilenstein in der Firmengeschichte: Im neuem Fabrikationsgebäude wurde die Produktion von Messern für das graphische Gewerbe sowie für Stanzmesser und Stanz-Apparate für die Leder-, Papier- und Metallindustrie aufgenommen.

Während des Zweiten Weltkriegs begann das Unternehmen, Spezialwerkzeuge und Messer herzustellen, die vor dem Krieg aus dem Ausland in die Schweiz importiert worden waren.

1964 konnte das neue Betriebsgebäude an der Tödistrasse 62 in Horgen, dem heutigen Firmensitz, bezogen werden. Eine neue Härtere mit Schutzgas-Atmosphäre und moderne grössere Planschleifmaschinen erschlossen dem Unternehmen neue anspruchsvollere Anwendungen, insbesondere für lange Werkstücke. «Investieren, Modernisieren, Spezialisieren» heisst das Credo des Messer-Spezialisten bis heute. Mit 150-jähriger Erfahrung ist Schächli heute die Victorinox für Industriemesser.

**Avec 150 ans d'expérience, Schächli est aujourd'hui le Victorinox des couteaux industriels.**

#### Inhalt des Artikels:

Seite 1: Ernst Schächli & Co. AG: 150 Jahre auf Messer spezialisiert

Seite 2: Für jede Anwendung das richtige Messer

#### Für jede Anwendung das richtige Messer

Fazit: Die Kunden erhalten keine Messer «ab Stange», sondern auf das jeweilige Schnittgut abgestimmte Messer aus dem zweckmässigsten Stahl und in der optimalen Härte.

Einsatzgebiete der Schächli-Messer sind u.a. die graphische-, die metallverarbeitende und die Verpackungs- und Lebensmittelindustrie. Weitere Kunden sind Eisbahnbetreiber und andere Spezialbetriebe.

Gemeinsames: Die grosse Auswahl an legierten Stählen, hochlegierten Spezialstählen und Hartmetall-Qualitäten bietet jedem Anwender das für ihn geeignetste Rohmaterial. Dazu kommt DURACUT®: Bei dieser Qualität handelt es sich um ein geschütztes Verfahren von Schächli. Diese Messer erreichen gegenüber herkömmlichen Stahlmessern eine Standzeitverlängerung um das Drei- bis Fünffache. Duracut-Messer gewähren den Kunden eine bessere Auslastung der Produktionsmaschinen, weniger Umrüstzeiten sowie ein geringeres Verkleben der Messer beim Beschneiden von beleimten Folien und Papieren.



Heute beschäftigt der Messerspezialist 12 bis 14 Mitarbeiter und wird in 5. Generation von Hansjörg E. Schächli geleitet. Die von Generationen überlieferten Erfahrungen verschaffen dem Horgener Unternehmen einen sicheren Wettbewerbsvorteil auf dem Markt.



Wie sieht er die Zukunft? Schächli: «Wir gehen voller Zuversicht ins 151. Betriebsjahr unserer Firma. Für unsere laufenden Weiterentwicklungen ist es wichtig, auch die Weiterentwicklungen der Stähle im Auge zu behalten und unsere Härtere permanent den Entwicklungen anzupassen. Eine weitere Stärke liegt in der Lösung und Fertigung von unlösbar scheinenden Schneidvorgängen in verschiedensten Materialien. Dieser Herausforderung wollen wir uns auch in Zukunft stellen.» <<

#### Inhalt des Artikels:

Seite 1: Ernst Schächli & Co. AG: 150 Jahre auf Messer spezialisiert

Seite 2: Für jede Anwendung das richtige Messer

(ID:3042950)

## Anniversaire de l'entreprise Ernst Schächli & Co. AG : 150 ans de spécialisation dans les couteaux

21 novembre 2011 Auteur / Editeur : Rolf Dorner, journaliste spécialisé BR/SFJ / [lic.rer.publ.Susanne.Reinshagen](mailto:lic.rer.publ.Susanne.Reinshagen) /

*Après des années de voyage en France, Jakob Schächli fonde en 1861 un atelier de mécanique et de coutellerie à Horgen. Au début, il produisait principalement des crochets à tirer et des forçages pour l'industrie locale du textile et de la soie. Schächli se spécialise ensuite progressivement dans la production de couteaux de poche, de cuisine et de table, d'instruments chirurgicaux et d'outils pour l'agriculture, la vigne et le jardinage.*

*L'année 1910 marque une étape importante dans l'histoire de l'entreprise : la production de couteaux pour l'industrie graphique ainsi que de poinçonneuses et de poinçonneuses pour l'industrie du cuir, du papier et du métal commence dans le nouveau bâtiment de production.*

*Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise a commencé à produire des outils et des couteaux spéciaux importés de l'étranger en Suisse avant la guerre.*

*En 1964, l'entreprise a pu emménager dans le nouveau bâtiment d'entreprise situé à la Tödistrasse 62 à Horgen, l'actuel siège de l'entreprise. Un nouvel atelier de trempe sous atmosphère de gaz inerte et des rectifieuses planes modernes et plus grandes ont ouvert de nouvelles applications plus exigeantes à l'entreprise, notamment pour les pièces longues. « Investir, moderniser, spécialiser » est encore aujourd'hui le credo du spécialiste du couteau.*

*Trois domaines sont particulièrement importants pour la production de couteaux de qualité : un département mécanique, notre propre atelier de trempe et un atelier d'affûtage de précision.*

*Dans le département mécanique, le grand nombre de machines de traitement est remarquable, car une grande variété de processus de fabrication sont nécessaires pour produire des couteaux de qualité. Qu'il s'agisse de perceuses, de fraiseuses, de rectifieuses périphériques ou de rectifieuses cylindriques : elles sont toutes représentées ici. Sans oublier les tours et les scies. Comme l'accent est mis ici sur la production individuelle selon les spécifications du client, les machines les plus conventionnelles utilisées par des spécialistes expérimentés suffisent.*

*Un aperçu de l'atelier de broyage ! Sur les rectifieuses planes équipées de plaques de serrage électromagnétiques, les couteaux sont affûtés avec précision au centième de millimètre près, jusqu'à 4,2 mètres de long. Des rectifieuses supplémentaires permettent une production efficace et rentable.*

*Dans l'atelier de trempe, à l'aide de gaz inerte, des pièces jusqu'à 2,5 mètres de long peuvent être traitées. En fonction de l'alliage, les pièces sont chauffées aux températures d'austénitisation spécifiées par l'aciérie, puis refroidies dans un bain de sel comme agent de trempe.*

*Le stock de couteaux dentés pour perforer ou séparer les feuilles, couteaux de raboteuse, cisailles à ferblantier, couteaux à papier, etc. est gérable, car seuls les couteaux les plus courants sont disponibles sur demande pour des livraisons de remplacement.*

*Le bon couteau pour chaque application*

*Conclusion : les clients ne reçoivent pas de couteaux « prêts à l'emploi », mais plutôt des couteaux adaptés au matériau à couper, fabriqués dans l'acier le plus pratique et avec la dureté optimale.*

*Les domaines d'application des couteaux Schächli comprennent les arts graphiques, la métallurgie, l'emballage et l'industrie alimentaire. Parmi ses autres clients figurent des exploitants de patinoires et d'autres entreprises spécialisées.*

*Ce qu'ils ont en commun : le large choix d'aciers alliés, d'aciers spéciaux fortement alliés et de qualités de métaux durs offre à chaque utilisateur la matière première la plus adaptée. Il existe également DURACUT® : cette qualité est un procédé exclusif de Schächli. Ces couteaux prolongent leur durée de vie de trois à cinq fois par rapport aux couteaux en acier classiques. Les couteaux Duracut offrent aux clients une meilleure utilisation des machines de production, moins de temps de configuration et moins de grippage des couteaux lors de la découpe de films et de papiers collés.*

Aujourd'hui, le spécialiste des couteaux emploie 12 à 14 personnes et est dirigé par Hansjürg E. Schächli, 5ème génération. Les expériences transmises de génération en génération confèrent à l'entreprise Horgner un avantage concurrentiel sûr sur le marché.

Comment voit-il l'avenir ? Schächli : « Nous abordons en toute confiance la 151e année d'activité de notre entreprise. Pour nos développements continus, il est important de garder un œil sur les évolutions futures de l'acier et d'adapter constamment notre atelier de trempe aux évolutions. Un autre point fort réside dans la solution et la production de procédés de découpe apparemment insolubles dans une grande variété de matériaux. Nous voulons continuer à relever ce défi à l'avenir.

6 ans plus tard, l'entreprise traditionnelle a pris fin.

## La fin d'une entreprise traditionnelle

Avec le démontage jeudi des grandes rectifieuses à Horgner, plus de 150 ans d'histoire de l'entreprise ont pris fin.

André Springer

Publié : 15 juin 2017, 15h54

Mise à jour : 16 juin 2017, 05h00

Les grandes rectifieuses ont été chargées jeudi sur un transporteur à Horgner, au siège d'Ernst Schächli & Co. AG.

André Springer

L'entreprise Ernst Schächli & Co. AG était autrefois leader dans la fabrication de couteaux. Cependant, la pression sur les coûts exercée par les couteaux bon marché, notamment en provenance d'Asie, a rendu de plus en plus difficile pour l'entreprise innovante Horgner de s'imposer sur un marché hautement concurrentiel. Des couteaux à papier pour l'industrie graphique aux couteaux spéciaux pour les entreprises de transformation des métaux en passant par les couteaux à raboter pour les grandes machines de nettoyage de glace, le nom Schächli était surtout connu pour la précision et la longévité de ses produits.

Ce qui a commencé en 1861 par le fondateur Jakob Schächli dans une petite entreprise au centre du village de Horgner s'est terminé après 156 ans dans la zone industrielle de Tödi. Jeudi, le président du conseil d'administration Heini Schächli et son fils Hansjürg ont fait leurs tristes adieux aux grandes rectifieuses vendues en Allemagne et en Suisse orientale. Une consolation pour les entrepreneurs : le bâtiment, déjà vendu avec le terrain, se trouve dans un emplacement privilégié avec vue. Outre les nouvelles activités commerciales, les règles de zonage autorisent également la construction d'appartements.

## Das Ende einer Traditionsfirma

Zürichsee-Zeitung

<https://www.zsz.ch> > Horgner > Bezirk Horgner

15.06.2017

### Das Ende einer Traditionsfirma

Mit dem Abtransport der grossen Schleifmaschinen endete am Donnerstag in Horgner eine über 150-jährige Firmengeschichte.

André Springer  
Publiert: 15.06.2017, 16:54  
Aktualisiert: 16.06.2017, 08:00



Die grossen Schleifmaschinen wurden am Donnerstag in Horgner am Firmensitz der Ernst Schächli & Co. AG auf einen Transporter verladen.  
André Springer

Die Firma Ernst Schächli & Co. AG war einst führend in der Herstellung von Messerfabrikationen gewesen. Der Kostendruck durch Billigmesser, vor allem aus dem asiatischen Raum, machte es der innovativen Horgner Firma aber immer schwerer, sich auf dem hartumkämpften Markt behaupten zu können. Von Papierschnidmessern für die grafische Industrie über Spezialmesser für metallverarbeitende Betriebe bis hin zu Eishobelmessern für die grossen Eisreinigungsmaschinen war der Name Schächli vor allem für Präzision und Langlebigkeit der Produkte bekannt.

# Elsi-Post

~ 40~

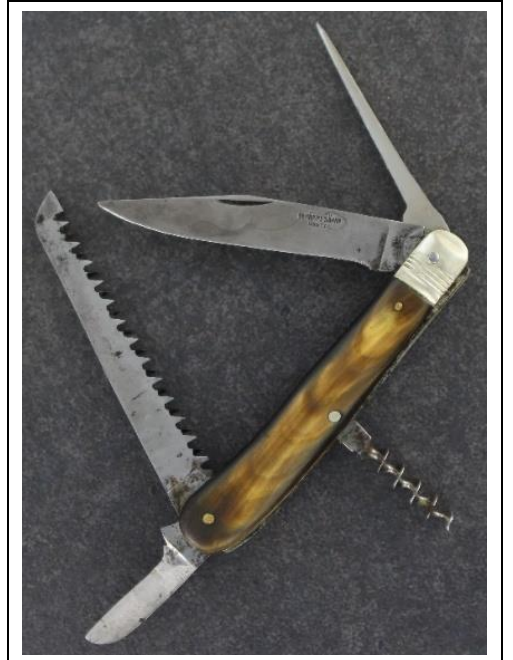
## Schäppi Horgen, exemples de couteaux de poche





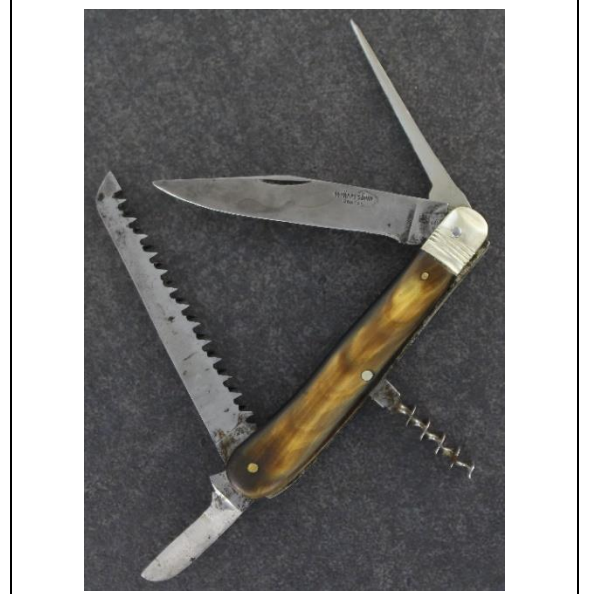
# Elsi-Post

~ 41 ~



# Elsi-Post

~ 42 ~





Couteaux publicitaires de et en collaboration avec la société Victorinox



## Défi photo

Quelle est la plus belle photo ? Votez et choisissez la photo qui fera la Une du prochain numéro de l'Elsi-Post.

Lien sur : <https://elsinox.com/Elsi-Post/>



Participez au challenge photo du prochain numéro !

Envoyez votre photo à [info@elsinox.com](mailto:info@elsinox.com)

## bente

# 1

Damas Limité 2011



FP : CHF 1599.-

#2

Damas Limité 2014



FP : CHF 400.-

#3

Plume RockKnife marron baltique 74 mm



FP : CHF 120.-

#4

Plume RockKnife Rosa Bertha 74 mm



FP : CHF 120.-

#5

Swiss Art Limited Or / Argent



FP : CHF 250.-

#6

Couteau de soldat Wenger 1959 Grillon



FP : CHF 100.-

# 7  
Nr. 0.8040.20 Old Cross



FP: CHF 250.-

# 8  
Silver First Mate Nr. 0.8160.26



FP: CHF 200.-

# 9  
Kingfisher Duo Set NIB



FP: CHF 300.-

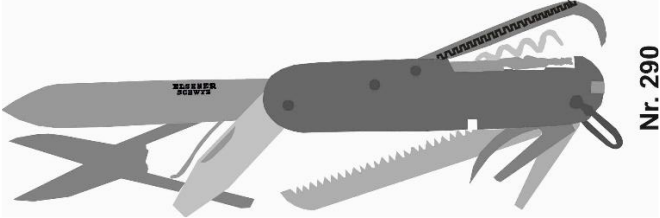
# 10  
93 mm Grossenbacher Blue



FP: CHF 300.-

## Recherche

#1




Nr. 290

Rechercher le modèle n° 290 (voir le dessin pour la configuration).

Salaire : au moins CHF 5000.-

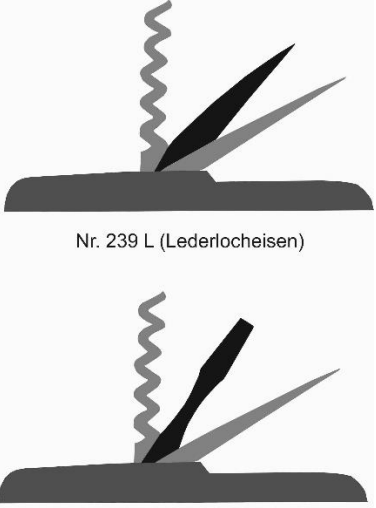
#2



Couteau d'officier 84 mm ou 91 mm avec le tournevis "légalement protégé"

Salaire : dès CHF 800.- (selon modèle et état)

#3



Nr. 239 L (Lederlocheisen)

Nr. 239 S (Schmaler Schraubenzieher)

Modèle n°239 S et L (3 outils au dos voir photo ci-dessus)

Salaire : à partir de CHF 1000.-

#4



135km  
«grand prix  
small»

Modèle n°135 km (voir photo ci-dessus)

Salaire : CHF 250.-



#5



N'importe quel couteau de poche avec ce gaufrage VICTORIA  
Salaire : à partir de CHF 100.-

#6



Un couteau d'officier avec ce tire-bouchon. L'état n'a pas d'importance.  
Salaire : à partir de CHF 1000.-

#6



Wenger avec ce bol  
Salaire : à partir de CHF 1000.-

#7



<https://images-prod.anothermag.com/900/azure/another-prod/110/7/117741.jpg>

Couteau à ongles en fer à cheval  
Salaire : CHF 1000.-

## Anecdotes du passé

Neue Zürcher Zeitung, Nummer 147, 29. Mai 1892

## Schwurgericht in Zürich.

24. und 25. Mai 1892.

Am 3. April fand im sagenumwobenen Hegnau des Abends eine große Trinkerei statt; das Hauptwirthshaus zum „Stammbaum“ war in seinen beiden Räumen angefüllt, im kleinen inneren Zimmer schmauste und sang der Frauenverein, im größeren äußeren saß an den drei Tischen die ganze thatenlustige Jungmannschaft beim Zaffen, Rauchen und Trinken. Leider waren die Fröhlichen nicht alle harmlosen Gemüthes. Das sollte sich bald erweisen. In den Kreis der Schlimmsten trat ein junger in Hegnau arbeitender Maurergeselle aus dem Aargau, August Hitz von Untersiggenthal, geb. 1867; er war betrunken; denn er hatte den ganzen Tag über mit seinem Meister bei einem Gang über Land die Häuser aufgesucht, die man in den alten Landkarten mit einem kleinen Becherlein zu bezeichnen pflegte. Er trug

ein Gewand seines Meisters, weil sie einer Leichenbestattung beizuwohnen gehabt hatten, und ein eigenes, genug schönes Kleid dafür besaß Hitz nicht.

Neben seinem Rausch, den er gegen den Rath seines Meisters noch in den Stammbaum trug, besaß er noch eine andere den Jungknaben von Hegnau bemerkenswerthe Eigenschaft; er war „kein Hiesiger.“ Er wurde zum Jaß eingeladen und gewann natürlich nicht beim zweiten Mal merkte er die Mogelei und warf das Spiel zusammen; da trat Einer auf ihn zu, sagte, er sei der Polizeiwachtmeister Spillmann und wenn Hitz nicht bezahle, so werde er abgefaßt. Spillmann bezahlte die Hälfte. Bald nachher wurde ihm von dem gleichen Spillmann und von einem Gottfried Reutlinger mit Pfannenuß das Gesicht geschwärzt; alles lachte über ihn; man schlug ihm den Hul herunter, kurz er bekam die ganze Liebenswürdigkeit der „Hiesigen“ zu kosten. Das Trinkfest ging so ungefähr bis um halb drei Uhr; sämmtliche Zeitangaben vom Abend müssen als „ungefähre“ aufgefaßt werden. . . . .

Um halb 5 Uhr morgens fand der bei der Sennhütte Hegnau — welche nordwestlich vom Wirthshaus zum Stammbaum liegt — wohnhafte „Fröschenmann“ Goll bei dem kleinen Schuppen der Sennhütte die Leiche eines jungen Mannes, Jakob Winklers, der sich Abends zuvor auch im Stammbaum aufgehalten hatte, dessen Heimweg aber von da nicht nach der Sennhütte, sondern in der entgegengesetzten Richtung geführt hätte; die Leiche lag mit dem Gesicht nach unten ausgebreitet auf dem Boden, die Hände krampfhaft gegen die Brust heraufbewegt, am Hals einen abgeglitschten und einen tief eingedrungenen

Neue Zürcher Zeitung, numéro 147, 29 mai 1892

Tribunal avec jury à Zurich

24 et 25 mai 1892

Le 3 avril, une grande beuverie a eu lieu le soir dans le légendaire Hegnau; L'auberge principale de « l'Arbre Familial » était pleine dans ses deux salles, dans la petite salle intérieure le club des femmes faisait la fête et chantait, dans la plus grande salle extérieure toute la jeune équipe active était assise aux trois tables, discutant, fumant et en buvant. Malheureusement, les gens heureux n'étaient pas tous de nature inoffensive. Cela deviendra bientôt évident. Un jeune compagnon maçon argovien, August Hitz von Untersiggenthal, né en 1867, qui travaillait à Hegnau, entra dans le cercle du pire; il était ivre; car lui et son maître avaient passé toute la journée à parcourir la campagne, visitant les maisons qui étaient habituellement marquées sur les vieilles cartes avec une petite tasse. Il portait une robe de son maître parce qu'ils avaient dû assister à des funérailles, et Hitz n'avait pas sa propre robe assez jolie pour cela.

Outre son ivresse, qu'il portait dans son arbre généalogique contre l'avis de son maître, il possédait également une autre caractéristique remarquable chez le jeune garçon d'Hegnau; il n'était « pas un local ». Il a été invité au Jass et bien sûr il n'a pas gagné. La deuxième fois, il a remarqué la tricherie et a lancé le jeu; Puis quelqu'un s'est approché de lui et lui a dit qu'il était le sergent de police Spillmann et que si Hitz ne payait pas, il serait arrêté. Spillmann en a payé la moitié. Peu de temps après, son visage fut noirci par la suie de poêle par le même Spillmann et par un certain Gottfried Reutlinger; tout le monde se moquait de lui; Son chapeau lui a été arraché et il a pu goûter à toute la gentillesse des locaux. La beuverie dura jusqu'à environ deux heures et demie; Toutes les informations horaires de la soirée doivent être considérées comme « approximatives »...

À cinq heures et demie du matin, l'« homme-grenouille » Goll, qui vivait à la cabane laitière de Hegnau - située au nord-ouest de l'auberge de l'arbre généalogique - a trouvé le corps d'un jeune homme, Jakob Winkler, qui faisait également partie de la famille. arbre la veille au soir, dans le petit hangar de la cabane laitière, mais dont le chemin pour rentrer de là n'aurait pas conduit à la cabane du laitier; Le cadavre gisait étendu sur le sol, face contre

terre, les mains serrées contre la poitrine, montrant une blessure au couteau glissée et profondément pénétrée dans le cou. A quelques pas du corps sans vie gisait un chapeau de feutre; Il fut immédiatement reconnu comme étant celui d'August Hitz et peu après cet homme fut arrêté; Il a été retrouvé dans une chambre haute de la maison de son maître à "Oedenbühl", une propriété située juste au nord-ouest du village sur la route principale. Hitz avait encore de la suie sur le

visage ; Il y avait une tache injectée de sang entre ses yeux et une coupure sanglante coulant à l'intérieur de sa main droite. Des traces de sang ont également été retrouvées sur la porte d'entrée, dans le couloir, en ligne droite dans la rue et sur le cadavre en direction du jardin arboré jouxtant la rue principale.

Le corps de Winkler avait été vu plus tôt, vers trois heures, par un jeune homme rentrant chez lui de Fällanden voisin ; Mais il avait cru qu'un ivrogne dormait de son ivresse et avait continué son chemin d'humeur calme.

Comment le jeune et beau Winkler a-t-il dû perdre la vie ? La cause du décès était un coup de couteau dans le cou qui, selon le rapport du médecin légiste (Dr Keller à Uster), a provoqué une hémorragie interne et externe immédiate. Une dizaine de jours après le crime, un petit couteau de poche ayant appartenu au maître de Hitz a été retrouvé couvert de sang dans le poulailler d'Oedenbühl.

Hitz raconte maintenant le récit suivant : De retour de l'arbre généalogique, il a été arrêté à l'école par Spillmann, qui se faisait appeler le sergent - qui est après tout un camarade grossier et impudent -, menacé d'arrestation puis frappé de deux coups de poing. entre les yeux de telle manière que désormais il ne savait absolument plus rien, jusqu'au moment où le maître lui parlait au lit à la maison ; Il aurait pu poignarder Winkler, mais il ne le savait pas du tout ; oui, il ne savait même pas s'il y avait un couteau dans le vêtement du maître qu'il portait.

Les jeunes de Hegnauer veulent aussi peu en savoir que lui sur l'incident survenu à la ferme laitière qui a causé la mort de Winkler. Mais leur crédibilité n'est en tout cas pas plus élevée que celle de l'accusé, qui, il faut le supposer, estime avoir inventé quelque chose de particulièrement intelligent avec son prétendu manque de mémoire. Les garçons de Hegnau étaient presque tous à l'écart, à tel point que Gottfried Reutlinger et le pseudo-sergent Spillmann furent arrêtés dans la prison pendant la pause déjeuner du procès le premier jour et ensuite, à cause de leurs mensonges, dans la mesure où ils avaient qui leur ont été signalés, n'ont pas été directement confirmés. En faveur ou en défaveur des accusés, ils ont été condamnés à des amendes de 80 et 50 francs, tandis que sept autres témoins, leurs camarades, n'ont reçu aucune indemnité de témoignage. Ils souhaitent tous rentrer chez eux sereinement, y compris Spillmann, tous plus sages les uns que les autres. (D'ailleurs, on a compris pourquoi il y avait tant d'accord sur le mensonge lorsqu'on a entendu un témoin dire que pendant l'enquête il n'avait pas encore pu dire la vérité ; aujourd'hui, au tribunal, il le peut parce qu'il n'habite plus à Hegnau).

Messerstich zeigend. Einige Schritte von dem leblosen Körper entfernt lag ein Filzhut ; er wurde sofort als der des August Hitz erkannt und bald darauf war dieser Mann verhaftet ; man fand ihn in einer obern Kammer des Hauses seines Meisters im „Oedenbühl“, welche Liegenschaft ziemlich vom Dorf ab in nordwestlicher Richtung allein an der großen Landstraße steht. Hitz hatte noch den Ruß im Gesicht ; zwischen den Augen zeigte sich eine blutunterlaufene Stelle, über die Innenfläche der rechten Hand lief eine blutende Schnittwunde. Blutspuren fand man auch an der Hausthüre, im Hausgang, in gerader Linie auf der Straße und bei der Leiche in der Richtung gegen den neben der großen Straße liegenden Banngarten.

Die Leiche Winklers war schon früher, etwa um drei Uhr von einem aus dem benachbarten Fällanden heimkehrenden jungen Manne gesehen worden ; der hatte aber geglaubt, es schlafe da ein Betrunkener seinen Rausch aus, und hatte ruhigen Gemüthes seinen Weg fortgesetzt.

Wie hat nun der junge, hübsche Winkler sein Leben verlieren müssen ? Todesursache ist der Messerstich im Halse, der nach dem Gutachten des Gerichtsarztes (Dr. Keller in Uster) eine sofortige innere und äußere Ver-

blutung herbeiführen mußte. Etwa zehn Tage nach der Hitz macht nun folgende Darstellung : Er sei, vom Stammbaum heimkehrend, beim Schulhaus von dem sich Wachtmeister nennenden Spillmann — der nach Allem ein roher und frecher Kamerad ist --, angehalten, mit Verhaftung bedroht und dann mit zwei Faustschlägen zwischen die Augen so getroffen worden, daß er von da an absolut nichts mehr wisse, bis zu dem Momente, da er daheim im Bett vom Meister angesprochen worden sei ; er könne den Winkler erstochen haben, wisse es aber durchaus nicht ; ja, ihm sei nicht einmal bekannt, ob in des Meisters Gewand, das er getragen, ein Messer gesteckt habe.

Genau so wenig wie er wollen die jungen Hegnauer von dem Vorgang bei der Sennhütte wissen, der den Tod Winklers verursachte. Ihre Glaubwürdigkeit steht aber zum mindesten auch nicht höher als die des Angeklagten, von dem man annehmen muß, er glaube mit der vorgeschügten Erinnerunglosigkeit etwas ganz besonders Gescheitertes aufgetrieben zu haben. Die Hegnauer Burschen logen beinahe alle durchs Band weg und zwar so, daß Gottfried Reutlinger und der Pseudowachtmeister Spillmann über die Mittagspause der Verhandlung des ersten Tages in der Strafanstalt in Verhaft gesetzt und nachher, da ihre Lügen, soweit sie derselben überwiesen waren, nicht direkt zu Gunsten oder Ungunsten des Angeklagten lauteten, mit Ordnungsbußen von 80 und 50 Fr. belegt wurden, während sieben weitere Zeugen, ihre Kameraden,

que pendant l'enquête il n'avait pas encore pu dire la vérité ; aujourd'hui, au tribunal, il le peut parce qu'il n'habite plus à Hegnau).

keine Zeugengebühr bekamen. Sie wollen alle, auch Spillmann, friedlich heimgegangen sein, einer braver als der ander. (Warum übrigens die Einigkeit im Lügen so groß war, konnte man erkennen, als man von einem Zeugen vernahm, in der Untersuchung habe er die Wahrheit noch nicht wohl sagen können; heute vor dem Gericht könne er es, denn: er wohne jetzt nicht mehr in Hegnau.)

Nun steht aber durch Aussagen unverdächtiger Zeugen fest, daß um die Zeit, da die Todeswunde Winkler beigebracht worden sein muß, auf dem Stück der Kindhauserstraße, an dem die Sennhütte steht, ein Rennen und Laufen von Mehreren, zweien oder dreien, gehört wurde, sowie die Rufe: „Vorwärts! Nehmed e! Haueb e!“ Der Vertheidigung (amtlicher Vertheidiger Dr. v. Schultheß-Rechberg) gelang es, trotz dem unhaltbaren Standpunkte des Angeklagten selbst, aus der Beweisverhandlung den Schluß festzustellen, daß der Angeklagte, soweit er Aussagen mache, die Wahrheit sage und daß er, wenn er die That überhaupt begangen, offenbar von Mehreren verfolgt, sich zur Wehre gesetzt habe, allerdings dabei leider in einer widerrechtlich hervorgerufenen starken Aufregung die Nothwehr überschreitend; der öffentliche Ankläger (I. Staatsanwalt Koller), ohne gegen diesen eventuellen Standpunkt zu opponiren, durfte mit Recht den Beweis der Thäterschaft des Hitz als geleistet bezeichnen.

Volketswil-Hegnau rapporte que le témoin Gottfried Reutlinger lui avait avoué la veille au soir que Spillmann et un certain Brüngger, également témoin et sans frais de témoin, avaient suivi le crime. Le témoin Reutlinger était toujours présent dans la salle d'audience; mais il ne voulait rien savoir de plus sur ce que le policier avait rapporté. La tribune était pleine à craquer pendant les deux jours d'audience.

Mais il ressort désormais clairement des déclarations de témoins sans méfiance qu'à peu près au moment où la blessure mortelle de Winkler a dû être infligée, une course et une course de plusieurs personnes, deux ou trois, ont été entendues dans le tronçon de la Kindhauserstraße où se trouve la cabane du laitier, comme enfin les cris: « En avant! Prend le! Écorchez-le! Malgré la position intenable de l'accusé, la défense (l'avocat officiel Dr. c. Schulthess-Rechberg) a réussi à conclure de l'audition des preuves que l'accusé disait la vérité lorsqu'il a fait ses déclarations et que lorsqu'il a commis le crime au premier lieu, a apparemment été poursuivi par plusieurs personnes et s'est défendu, bien que ce faisant, il ait malheureusement dépassé les limites de la légitime défense dans une forte excitation provoquée illégalement; Le ministère public (premier procureur Koller), sans s'opposer à cette éventuelle position, était en droit de qualifier à juste titre la preuve de l'auteur du Hitz comme ayant été fournie.

Nous avons déjà annoncé le verdict du jury, ainsi que le verdict. Cela a peut-être été une étrange assurance pour le jury, même si à notre avis cela n'était en aucun cas nécessaire, lorsque, après avoir ouvert leur verdict, qui reposait sur l'hypothèse que Hitz avait dû être persécuté, le président a envoyé un télégramme dans lequel le policier de

Den Wahrpruch der Geschworenen haben wir bereits mitgeteilt, ebenso das Urtheil. Für die Geschworenen mag es eine zwar unseres Erachtens durchaus nicht notwendige, aber eigenthümliche Beruhigung gewesen sein, als nach Eröffnung ihres Spruches, der auf der Annahme beruht, es müsse Hitz verfolgt worden sein, der Präsident ein Telegramm verlas, worin der Polizeisoldat von Volketswil-Hegnau mittheilt, der Zeuge Gottfried Reutlinger habe ihm gegenüber Abends zuvor zugegeben, daß Spillmann und ein gewisser Brüngger, ebenfalls Zeuge und zwar ohne Zeugengebühr, den Hitz verfolgt hätten. Der Zeuge Reutlinger war noch im Gerichtssaal anwesend; aber er wollte nichts mehr von dem wissen, was der Polizeisoldat gemeldet.

Die Tribüne war während beider Verhandlungstage dicht besetzt.